



« *Esprit de Défense et Engagement dans la France d'aujourd'hui* »

Sujet d'étude de l'Union-IHEDN pour l'année 2023.

Les délais impartis n'ayant pas été tenus, ce sujet a fait l'objet d'une reprise par le Comité Aunis-Saintonge à l'automne 2023.

DÉFENSE ET MÉMOIRE

Le thème retenu par le groupe de travail devient :
**« Comment faire de l'enseignement de la mémoire
une ouverture à un engagement individuel et collectif
du futur adulte dans l'esprit de Défense ? »**

Étude relancée par le comité Aunis-Saintonge
pour le cycle 2023-2024
[Rochefort, le 20 octobre 2023.]

Sous la direction de : Philippe MOUNIER

Avec la collaboration de :

- Christian-Marcel CHAUVET, Maxence JOUANNET, Yasmine LABROUSSE.

Et la participation de :

- Christian BARBE, Alain BELLANGER, Claude BUFFETEAU, Jean-Michel CLÈRE, Charlotte DRAHÉ, Jean-Loup FILIETTE, Robert KERRINCKX, Jacques LANZA, Catherine LEPESANT, Philippe MATHIEU, Paul MORIN, Éric PEUCH, Roger RENARD, Jean-Claude RODRIGUEZ, Gérald SIM, Patrice SOULLIÉ.

AVERTISSEMENT

« Le présent rapport rédigé par des membres d'une association de l'Union-IHEDN n'engage en aucune façon la responsabilité de l'Union-IHEDN. L'association Union-IHEDN n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans le présent rapport : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ».

DÉFENSE ET MÉMOIRE

« Comment faire de l'enseignement de la mémoire une ouverture à un engagement individuel et collectif du futur adulte dans l'esprit de Défense ? »

TABLE DES MATIÈRES.

Note de position sur l'enseignement de la Défense et la Mémoire.	3 -
Introduction.	5 -
Partie 1 – Définition du besoin.	5 -
1 Problématique mémorielle et réponses proposées.	5 -
1.1 Mémoire et pérennité.....	5 -
1.1.1 Esprit de Défense. [Annexe 2].....	5 -
1.1.2 Une et Indivisible.....	6 -
1.1.3 Décolonisation et repentance.	6 -
1.2 Esprit de Défense et résilience.....	6 -
1.2.1 Résilience individuelle et sociétale.....	6 -
1.2.2 Éducation et esprit civique. [Annexe 3]	7 -
1.2.3 Résilience et force morale. [Annexe 4]	7 -
1.3 Engagement vers un esprit de Défense.....	7 -
1.3.1 Esprit de Défense et immigration.	7 -
1.3.2 Immigration et fondamentalisme.	8 -
1.3.3 Crise de civilisation et wokisme.	8 -
1.4 Conclusion.....	9 -
Partie 2 – Existant et améliorations.	9 -
2 La jeunesse dans son environnement.	9 -
2.1 Enseignement de la Mémoire dans les structures éducatives.	9 -
2.1.1 Programmes d'enseignement de la Mémoire et de la Défense.	9 -
2.1.2 Classes Défense.	10 -
2.1.3 Classes Engagées.	11 -
2.2 Enseignement de la Mémoire relevant du Lien Armées-Jeunesse.	11 -
2.2.1 Rallies citoyens. [Annexe 5].....	11 -
2.2.2 Musée de la Marine de Rochefort.....	12 -
2.2.3 Service Historique de la Défense.....	12 -
2.2.4 Service National Universel (SNU). [Annexe 6] [Annexe 7]	12 -

2.3 Acteurs du monde civil. [Annexe 8]	- 13 -
2.3.1 Auditeurs de l’IHEDN et Trinôme académique.	- 13 -
2.3.2 Cadets de la sécurité civile.	- 13 -
2.3.3 Cadets de la Gendarmerie.....	- 14 -
2.3.4 Associations de la Mémoire combattante.....	- 14 -
2.3.5 Rôle des élus locaux.	- 15 -
2.3.6 Concours mémoriaux à destination des scolaires.	- 15 -
2.4 Conclusion	- 15 -
Partie 3 – Futur envisageable.	- 16 -
3 Solutions et mesures proposées	- 16 -
3.1 Développer l’esprit citoyen dès le plus jeune âge.	- 16 -
3.1.1 Rayonnement Armée-Jeunesse.....	- 16 -
3.1.2 Harmonisation des dispositifs.....	- 17 -
3.1.3 Périmètre des rallyes citoyens.	- 18 -
3.2 Parcours Défense-Nation (PDN) pour la fonction publique	- 18 -
3.2.1 Rôle important des agents publics.	- 18 -
3.2.2 Formation modulaire intégrée. [Annexe 9]	- 19 -
3.2.3 Exemple de la formation des futurs dirigeants publics. [Annexe 10].....	- 19 -
3.3 Engagements complémentaires de citoyenneté.	- 20 -
3.3.1 Jeunes en difficultés sociales et/ou sociétales.	- 20 -
3.3.2 Populations en recherche d’implication citoyenne.	- 21 -
3.3.3 Actions ciblées pour l’intégration des populations d’origine étrangère.	- 21 -
3.4 Conclusion	- 22 -
Conclusion générale	- 22 -
Lexique.	- 23 -
Annexe 1. Vers un Service civique rénové et universel.	- 25 -
Annexe 2. Mémoire et Histoire.	- 29 -
Annexe 3. Éducation à la Défense.	- 30 -
Annexe 4. Commandement et forces morales.	- 33 -
Annexe 5. Rallye citoyens CM2 de Beurlay.	- 34 -
Annexe 6. Service national universel (2024).	- 36 -
Annexe 7. Retour prochain du service militaire.	- 38 -
Annexe 8. Paroles d'honneur - Lettres à la jeunesse.	- 39 -
Annexe 9. Parcours Défense-Nation	- 41 -
Annexe 10. Formation initiale de l’INSP	- 43 -

Note de position sur l'enseignement de la Défense et la Mémoire.

Préambule.

L'engagement du comité de Charente-Maritime de l'AR 18 de l'Union IHEDN dans beaucoup d'actions comme le trinôme académique, le soutien des conseillers Défense des municipalités, la participation aux rallyes citoyens, l'animation de certaines activités du SNU (Service National Universel), les interventions auprès des classes Défense, ont amené le comité à réfléchir sur les rapports entre l'enseignement de la Défense et la Mémoire.

Activée par le constat, dans ce vaste domaine, des lacunes, mais aussi des existants, cette réflexion, lancée dès 2022, a mis un certain temps à trouver sa voie.

Tout d'abord, le comité a rétabli l'unité de la question en la posant différemment : « **Comment faire de l'enseignement de la Mémoire une ouverture à un engagement individuel et collectif du futur adulte dans l'esprit de Défense ?** ».

Cette formulation, plus concrète, plus ouverte, facilitait la création d'un groupe de travail cohérent et productif. Monté à la fin du premier semestre 2023, le groupe réunissant seize membres s'est constitué en trois équipes. S'étant mis au travail en septembre 2023, le groupe a rendu son ouvrage comme prévu, à la fin du mois de mai 2024.

Il faut noter que simultanément, le comité animait un autre groupe consacré à la préparation et la conduite d'un colloque consacré aux rapports de la jeunesse avec la cybernétique.

Réponse à des questions simples.

Partant de constats simples et évidents, comme l'évolution sociale ou la situation de l'Éducation nationale, le groupe de travail a constaté que, malgré de nombreuses instances, l'enseignement de l'esprit de Défense d'une part souffrait de carences notoires, d'autre part était méconnu d'un grand nombre et superbement rejeté par quelques-uns.

Pour répondre à ce constat, le groupe a tout d'abord étudié et défini le besoin. Disposant de bases sûres, ayant fixé son objectif, il a fait le point des structures existantes, des moyens mis en place pour l'atteinte de l'objectif : promouvoir l'enseignement de l'esprit de Défense.

Fort de ce point de situation, le groupe de travail a alors étudié et proposé des solutions novatrices, dynamiques et cohérentes.

Étapes du raisonnement.

Définir le besoin a amené à étudier la problématique mémorielle et à y apporter des réponses. **Pérennité et résilience** sont immédiatement apparues comme des besoins essentiels. Ont alors été recensés et précisés les **obstacles majeurs** dressés contre ces nécessités.

En conclusion le besoin d'un enseignement de qualité de la mémoire est prégnant pour contrer tous les aspects négatifs rencontrés.

Le recensement et la définition de l'existant en ce domaine, l'appréciation de ses capacités d'amélioration, ont fait découvrir un foisonnement d'actions et d'initiatives, locales comme nationales. On les retrouve dans les structures éducatives, écoles, collèges et lycées.

Le lien Armées-Jeunesse en permet d'autres appuyées sur des structures existantes, culturelles, civiles et militaires. Les acteurs du monde civil s'engagent, en particulier les élus. Pour conclure, il existe une volonté. Des structures sont créés ; des personnels, des moyens, des budgets, sont mis en place. Mais leur rayonnement est insuffisant et la majeure partie de la jeunesse scolarisée et étudiante échappe à toute forme d'enseignement de la mémoire et ignore l'esprit de Défense.

Pour corriger cela, des solutions innovantes ont été étudiées et des mesures nouvelles sont proposées.

Trois orientations sont ciblées :

- Tout d'abord, il paraît indispensable de développer l'esprit citoyen de façon précoce, dès le plus jeune âge.
- Il semble également nécessaire de renforcer dans ce domaine la formation et l'action des agents de la fonction publique, dont le rôle est primordial.
- Enfin des mesures ponctuelles et précises doivent être lancées en faveur des couches de la population exclues du milieu national par leur précarité ou leur origine sociale ou étrangère. L'objectif est bien de sortir les exclus du monde rural et du milieu urbain, les banlieusards des quartiers dits « difficiles » ainsi que les migrants défavorisés, du cadre de l'assistanat et de l'ignorance, voire du mépris et du rejet, pour accéder à une société digne et responsable, sachant ce qu'elle défend.

Conclusion

L'enseignement de la mémoire en vue de l'acquisition et de la maîtrise de l'esprit de Défense relève du plus haut niveau politique.

Il nécessite ainsi l'application des principes stratégiques d'économie des forces et d'unité d'action dans tous les domaines :

- Fixation des objectifs,
- Mise en place des personnels,
- Attribution des moyens et des budgets.

Pour cela, l'enseignement de la Défense doit être la mission d'un ministère unique et responsable, directement aux ordres du Premier ministre.

À La Rochelle le 7 mai 2024 – Général Philippe Mounier

Introduction.

De nombreux sondages récemment publiés font état d'un « *retour d'amour* » des citoyens envers le service militaire obligatoire. C'est flatteur pour les Armées.

Mais tous les quadragénaires qui n'ont pas effectué ce service, n'ont aucune idée de ce qu'était le service militaire de seize mois au 152^{ème} Régiment d'infanterie à Colmar, en 1966. S'ils en avaient la moindre idée, ils reculeraient épouvantés.

Avant de rétablir un service militaire, fatalement transformé, il convient donc de restaurer un « *Esprit de Défense* » dans la jeunesse. En effet, le constat est flagrant et simple, cet esprit semble bien éloigné d'une fraction trop importante des citoyens français.

Or, cet esprit influe fortement sur la pérennité du pays et de la civilisation qui l'incarne, gages de son présent et de son futur.

Faire acquérir cet esprit de Défense par la jeunesse en cours d'études permettra seul de le rendre construit et assimilé pour un engagement civique à l'orée de l'âge adulte. L'enseignement de la mémoire de la France semble bien être la base et le vecteur majeur de cet apprentissage.

Pour cela, après avoir cerné la problématique, il sera expédient d'analyser les pratiques actuelles et de proposer leurs éventuelles améliorations puis de pousser la recherche vers des solutions d'avenir dynamiques, ouvertes et judicieuses.

Partie 1 – Définition du besoin.

1 Problématique mémorielle et réponses proposées.

« *L'homme de l'avenir est celui qui aura la plus longue mémoire* » écrivait au XIX^{ème} siècle le philosophe allemand Friedrich Nietzsche.

Cet apophtegme n'a aujourd'hui pas vieilli d'un mot. La mémoire reste le support du présent et de l'avenir de la civilisation française. Son enseignement, vecteur principal de l'esprit de Défense, est un besoin essentiel de l'éducation de la jeunesse française.

1.1 Mémoire et pérennité.

1.1.1 Esprit de Défense. [Annexe 2]

L'esprit de Défense doit vivre fondé sur le passé historique, global, de la France qui lui permette d'aborder concrètement les problématiques d'aujourd'hui et de demain ; ce, afin d'assurer la **pérennité** de la Nation et de l'État qui caractérisent le pays depuis le haut Moyen-âge. Ce recours fournit à un des plus vieux États-Nations du monde la base large et profonde qui affirme les assises de son présent et de son futur.

Cette base est large, car elle est historiquement assimilatrice et intégrationniste. Il n'y a pas une France, simple juxtaposition de communautés diverses. Il n'existe, depuis la nuit des temps, qu'une communauté française : la France des Bretons, la France des Gitans, la France des musulmans, celle des catholiques et des juifs, etc.

1.1.2 Une et Indivisible.

L'unicité est une des caractéristiques de la France. Cette base est profonde, car il n'y a d'adhésion à l'esprit de défense que si l'on reconnaît ce qu'il y a à défendre.

Certes, des épisodes du passé peuvent être sujets à discussion, voire à critiques. Les pages sombres sont nombreuses dans l'histoire nationale. La guerre de cent ans n'est pas reluisante, les guerres de religion, la Terreur non plus. La défaite de 1940, l'occupation allemande et la collaboration le sont encore moins.

Mais les pages lumineuses foisonnent, de Bouvines à la victoire de la Marne, de Jeanne d'Arc à Clémenceau en passant par Napoléon, de la Monarchie à la V^{ème} République.

De l'étude de ces différentes phases de l'histoire nationale, mais aussi de l'analyse de ces incidents de parcours, doit jaillir non pas un désaveu, une condamnation, stériles. Bien au contraire doivent en être tirés des enseignements positifs, productifs, favorisant une continuité nationale, étrangère aux modes temporaires et aux passions fugitives.

Ce socle est bien le garant de la solidité d'un avenir, face à une déconstruction critique.

1.1.3 Décolonisation et repentance.

La décolonisation à sens unique, actuellement en vigueur, met en avant les erreurs commises, condamnées au nom de l'évolution des idées contemporaines.

La colonisation ne saurait se résumer en la triste histoire de la mission Voulet-Chanoine. Savorgnan de Brazza et Lyautey l'ont brillamment illustrée.

Totalement anachronique, toujours déséquilibrée, cette interprétation décoloniale manifeste un néfaste esprit de repentance, juge et condamne hors du cadre espace-temps-idées de l'époque des faits.

Or l'Histoire dans la durée présente un équilibre des faits et des idées qui ne peut qu'être favorable à l'esprit de Défense. Les jeunes gens d'aujourd'hui doivent savoir ce qu'ils ont à défendre pour construire leur avenir.

1.2 Esprit de Défense et résilience.

1.2.1 Résilience individuelle et sociétale.

Mais, la pérennité ne saurait être un parangon de la vertu civique sans être accompagnée d'une réelle **capacité de résilience**, individuelle et sociétale, également physique, intellectuelle et morale.

Celle-ci est indispensable à l'individu, aussi bien qu'à la société, pour faire face à l'usure du temps, au vieillissement des idées, à l'obsolescence des comportements.

La résilience se définit donc comme « *une capacité à vivre, à évoluer en surmontant les chocs traumatiques, l'adversité.* (Dictionnaire Robert) ». Elle concerne donc de plein fouet l'individu qui doit se battre pour survivre, comme le poilu de 1914-1918.

Mais de l'individu, elle doit s'étendre à la société. Un exemple formel nous en est donné par la société britannique dont l'esprit de résilience en 1940 et 1941 a amené aux sursauts victorieux dès l'année 1942, puis à la victoire de 1945.

Elle est donc essentielle à la pérennité, base de l'esprit de Défense. La capacité de résilience est d'abord un acquis individuel. Elle passe par le « *Gnôthi Seauton* » (Connais-toi toi-même) de Socrate.

1.2.2 Éducation et esprit civique. [Annexe 3]

Elle est aussi le fruit de l'éducation donnée par les parents et de celle dispensée par l'école.

Finalement, elle est le fruit d'une enfance et d'une adolescence, bien conduites, bien maîtrisées, fortement encouragées. Amenant à la maturité de l'homme et de la femme, indispensable à la formation de l'esprit civique, elle garantit l'acquisition et le maintien de l'esprit de Défense au plan intellectuel.

Dans son aspect physique, elle met en valeur l'effort consenti, base de la volonté et du courage indispensables à toute avancée individuelle et sociétale.

1.2.3 Résilience et force morale. [Annexe 4]

Devant aller bien au-delà d'un simple ressenti, la résilience forge la force morale, la capacité de résistance de l'individu. Elle lui donne le sentiment profond d'appartenir à une communauté de destin, projetable dans l'avenir, à long terme. Il n'est d'Histoire que dans la durée. Elle évite la rupture générationnelle qu'a connue et perpétuée la génération des « Baby-boomers », aujourd'hui noyée dans ses contradictions existentielles et largement dépassée dans son inconséquence par ses épigones vitrifiés dans le wokisme.

La résilience, véritablement garante de la continuité de la société française est, comme la pérennité, une assurance pour l'esprit de Défense. Elle permet à la jeunesse d'affronter le futur de façon logique et cohérente.

1.3 Engagement vers un esprit de Défense.

1.3.1 Esprit de Défense et immigration.

L'enseignement de l'esprit de Défense permet enfin d'affronter et de combattre toutes les dérives, tous les obstacles, rencontrés aujourd'hui par la société française.

Le premier d'entre eux, le plus important sans aucun doute, est représenté par l'immigration illégale, difficile à contrôler qui déferle sur la Nation. Ne connaissant pas la France, attirés par les paillettes mirobolantes d'un bien-vivre relatif, ces nouveaux arrivants ne peuvent connaître et rejettent trop fréquemment l'esprit du pays, son histoire, souvent à leurs yeux uniquement coloniale et oppressive.

N'ayant pas connu la forme intégrative d'un service militaire formateur de l'unité française, les représentants de deux ou trois générations issues de l'étranger extra-européen vivent dans un vase clos explosif. Il suffit de comparer les soldats du service militaire volontaire aux jeunes adultes de leur génération, de même origine socio-culturelle, pour estimer le bien-fondé et la réussite de cette nouvelle forme de service.

1.3.2 Immigration et fondamentalisme.

À cette immigration, s'ajoute l'emprise sur une fraction relativement importante de la jeunesse d'origine immigrée d'une pratique fondamentaliste, rigoriste à l'excès, de sa religion d'origine. Celle-ci récuse toute adaptation à la civilisation judéo-chrétienne et aux idéaux républicains. Pour certains, le terrorisme devient un mode d'action, voire une fin en soi.

Ainsi, la pratique de leur religion peut marquer une façon de vivre totalement étrangère à la tradition française qui les éloigne de tout esprit de Défense.

Il existe bien là une fracture réelle qui va en s'élargissant et est totalement hostile à toute expression d'un sentiment national. On assiste maintenant à l'exploitation politique d'un phénomène religieux.

1.3.3 Crise de civilisation et wokisme.

Autre danger, autre épreuve à surmonter, le trafic et l'utilisation des stupéfiants, semble être la synthèse des deux phénomènes analysés ci-dessus. Cette synthèse est à la source de délits et de crimes qui marquent une véritable crise de civilisation. La recrudescence des attaques publiques au couteau ou des tirs de Kalachnikov en est l'illustration parfaite.

Les conséquences sociales et culturelles de ces pratiques sont un obstacle de plus à l'enseignement, donc à l'acquisition, de cet indispensable esprit de Défense.

Une dangereuse dérive culturelle, d'origine immédiatement américaine, mais aux tréfonds anciens et obscurs, le wokisme, envahit maintenant l'intellectualisme français.

Sa remise en cause permanente, systématique, des bases historiques annihile totalement tout esprit de Défense. Son annexe, la « *Cancel culture* » remet tout en cause, des statues du maréchal Bugeaud aux noms de rues historiquement « incorrects », des monuments que l'on bafoue aux écrits que l'on réécrit. Elle excommunie des écrivains si différents comme J.K. Rowling, l'auteur d'Harry Potter, ou Sylvain Tesson, grand voyageur.

Elle vilipende les figures historiques comme Colbert publicateur du « *Code noir* » ou Schœlcher, farouche antiesclavagiste. Cette dérive est propagée par nombre médias, par les réseaux sociaux. Elle est grandement facilitée par les moyens cybernétiques contemporains.

Il est donc capital, pour qu'une bonne partie de l'ensemble de la jeunesse française, toutes origines confondues, n'échappe pas à la formation à l'esprit de Défense, de pourchasser et supprimer tout sentiment de culpabilité historique.

Pour se construire, l'adolescent du XXI^{ème} siècle n'a pas à endosser la responsabilité de l'esclavage du XVII^{ème} siècle ou des Croisades du XI^{ème} siècle.

1.4 Conclusion.

Pérennité, résilience sont donc bien les supports naturels d'un esprit de Défense constructif et résolu qui nécessite cependant un enseignement de qualité qui permette de surmonter tous les obstacles. Cet enseignement existe déjà mais est trop restreint. Il doit être aménagé, évoluer, sortir de son aspect confidentiel pour éclairer toute l'éducation de la jeunesse de l'école primaire à l'université. Il y va de l'avenir de la France.

Partie 2 – Existant et améliorations.

2 La jeunesse dans son environnement.

Aujourd'hui, il existe de nombreux dispositifs mis à la disposition des acteurs locaux pour renforcer l'enseignement de la Mémoire et de la Défense.

Toutefois, leurs mises en œuvre relèvent le plus souvent d'un esprit d'initiative individuel et souffrent d'un manque de visibilité et de mise en réseau. En somme, la multiplication de ces actions au lieu d'en faire une force, souffre d'un manque de communication et de coordination.

2.1 Enseignement de la Mémoire dans les structures éducatives.

2.1.1 Programmes d'enseignement de la Mémoire et de la Défense.

Le programme d'Enseignement Moral et Civique (EMC) donne un cadre d'actions notamment en matière de construction d'une culture civique et d'acquisition et de partages des valeurs de la République. Il s'agit d'une approche transversale. Le programme a été révisé en 2024 pour tous les niveaux de classe. Les programmes intégrant histoire, géographie, économie, philosophie, développement durable, sport participent également à la transmission de valeurs qui « font société ».

De plus, certains enseignants, devant certains publics/élèves, ne peuvent pas aborder en classe des thèmes républicains au risque de rencontrer un rejet, des critiques qui déconstruisent le propos, voire des menaces.

L'enseignement de la Mémoire s'inscrit également dans le cadre de partenariats entre le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le Ministère des Armées (*conventions interministérielles*). S'il s'agit de dispositifs bien éprouvés, ils ne se mettent en place que sous l'impulsion d'équipes pédagogiques et éducatives motivées par ce sujet.

Le Souvenir français fait vivre quotidiennement la mémoire combattante française. Chaque année, des milliers d'initiatives sont prises par les deux-cents mille adhérents répartis dans mille six cents comités locaux. En outre, l'opération « Seconde vie des drapeaux » offre une nouvelle vie aux drapeaux des sociétés patriotiques dissoutes, en les plaçant dans des établissements scolaires, et en formant de jeunes porte-drapeaux.

2.1.2 Classes Défense¹.

En Charente-Maritime, il existe six classes Défense² au sein d'un établissement public et deux classes Défense au sein d'un établissement privé. Les élèves concernés sont issus des classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 3^{ème} Prépa-métiers, Seconde (générale, bac pro), Première (générale, bac pro), Terminale (générale, bac pro).

Les élèves peuvent être issus d'une même classe ou pas. Les conventions sont signées obligatoirement avec une unité militaire mais les partenariats sont plus larges en fonction des projets pédagogiques des classes : Gendarmerie, SDIS, Protection civile.

Les classes Défense et leurs partenaires militaires proposent une large gamme d'activités aux élèves, allant des visites d'unités militaires aux rencontres sportives et aux cérémonies officielles. Il s'agit d'une pédagogie de projet associant des partenaires du Ministère des Armées pour promouvoir une culture de l'engagement. Les élèves participent activement à ces activités, s'impliquant dans des projets de mémoire, des rencontres avec des professionnels, et même des correspondances avec des unités en mission.

Des initiatives spécifiques, telles que des concerts et des concours artistiques, renforcent l'engagement des élèves. Ces expériences variées enrichissent leur parcours scolaire et citoyen.

Les enseignants investissent entre 36 et plus de 72 heures par an dans la Classe Défense et Sécurité Globale (CDSG), provenant de disciplines variées telles que EPS, SVT, Histoire-Géographie, Lettres-histoire, Sciences-Physique, Éducation musicale, Technologie, et Économie-Gestion. La participation des membres de l'équipe pédagogique est majoritaire dans le dispositif. Les enseignants soulignent fortement l'engagement des élèves, tant dans le cadre de la classe que dans l'établissement, à travers diverses activités telles que des plaidoiries, la rédaction d'articles, des présences lors des séances en classe ou en dehors des heures scolaires, ainsi que lors de commémorations.

Leur travail est sérieux et rigoureux, démontrant une curiosité et une ouverture aux expériences diverses. Les élèves se montrent intéressés lors des visites, sorties ou interventions. Les moyens sont diverses : attribution d'HSA (*heures supplémentaires année*) sur les dotations établissements et/ou signature d'un pacte enseignant sur la base du volontariat, subvention par la DSNJ (*Direction du service national et de la jeunesse*) de 300 € par classe.

L'association régionale Poitou-Charentes de l'Union-IHEDN propose des interventions auprès des relais Défense des établissements accueillant une classe Défense.

Depuis 2021, ce sont plus d'une trentaine d'interventions et/ou conférences qui ont été assurées dans le département de la Charente-Maritime.

¹ Les « classes Défense » sont une déclinaison du dispositif des classes de défense et de sécurité globales (CDSG) lorsque l'unité marraine relève du Ministère des Armées.

² Collège Pierre Mendès France à la Rochelle et le 3^o RSMV, collège Jeanne d'arc de Surgères et la BA 721, collège Samuel Dermenieu de Montendre et l'EETAA 722, collège La Fayette de Rochefort et la Gendarmerie maritime, collège Jean Monnet de Courçon et le Groupement départemental de gendarmerie, lycée Bernard Palissy de Saintes et l'EETAA 722, lycée Fénelon Notre-Dame de La Rochelle et la Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient, lycée Pierre Doriole de La Rochelle et le sémaphore des Baleines de l'île de Ré.

Il pourrait être proposé d'élargir la convention au Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (MIOM) afin d'effacer les difficultés dans les secteurs où le Ministère des Armées est absent.

Il faut aussi souligner le rôle fondamental de la Délégation militaire départementale dans l'organisation et l'animation des Classes Défense ainsi que ses actions dans le cadre du Trinôme académique.

2.1.3 Classes Engagées.

Au niveau national et pour cette année scolaire, un peu plus de 30 200 élèves pour environ 1 000 classes sont concernés. C'est un bon score au regard de la cible nationale qui était de 984 classes pour cette première année de mise en œuvre du dispositif. 51% des établissements ayant déposé un dossier sont en quartier prioritaire politique de la ville dont 31% des classes engagées ont une coloration " « Défense et Mémoire ».

Dans le département, trois établissements se sont inscrits dans le dispositif : le lycée Bellevue à Saintes thématique environnement, le lycée professionnel Marcel Dassault à Rochefort thématique sport et JOP, le lycée Palissy à Saintes thématique défense et mémoire soit 28 jeunes. La labellisation « classes engagées » ou « lycées engagés » permet de fédérer l'équipe pédagogique autour d'un projet interdisciplinaire et de renforcer les partenariats de l'établissement. Le séjour de cohésion du Service National Universel (SNU) dans le temps scolaire est une des constituantes du projet pédagogique de la classe engagée. Les moyens attribués sont une dotation de 1 000 € par classe labellisée afin de financer les projets pédagogiques et un référent « engagement » est rémunéré via le Pacte Enseignant.

2.2 Enseignement de la Mémoire relevant du Lien Armées-Jeunesse.

2.2.1 Rallyes citoyens. [Annexe 5]

Le rallye citoyens est une action pluridisciplinaire d'enseignement de défense proposant aux élèves de participer à un parcours aux dimensions citoyennes, sportives et mémorielles, à travers différentes activités ou ateliers proposés par l'Éducation nationale, les Armées, l'Union-IHEDN et de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés, y compris le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ou les associations agréées de sécurité civile.

Des ateliers promeuvent les autres disciplines transverses (*ex : le développement durable, l'éducation aux médias et à l'information*) dans l'objectif d'acquérir une culture de l'engagement au profit de la collectivité. Dans le département, les élèves concernés relèvent des classes d'âge 15-16 ans et 11-12 ans.

Ces rallyes citoyens ont bénéficié d'un soutien financier de la Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives du Ministère des Armées pour l'achat de tee-shirts (*850 € par session*). Un rallye collège ou lycée nécessite la création d'un questionnaire de géopolitique : environ une journée/homme ; la tenue du stand mobilise 2 à 3 adhérents de l'Association régionale Poitou-Charentes des auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale pendant une journée.

Un rallye CM2 mobilise un adhérent, quatre fois pendant 1 h 30 plus lors d'une cérémonie (*8 mai ou 11 novembre*) et a nécessité un budget pour l'organisation de la remise des diplômes financée par la mairie de Beurlay.

2.2.2 Musée de la Marine de Rochefort.

Le 1^{er} juin 2006, le musée national de la Marine à Rochefort accueillait déjà une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) exceptionnelle, suivie de journées citoyennes, dans le cadre du lien Armée-Nation ou à l'occasion d'événements particuliers.

Le musée participe activement aux Journées nationales des réservistes, accueillant la section de rayonnement et formation de la réserve militaire du service de santé des Armées de Bordeaux. Cette collaboration permet aux réservistes de partager leurs expériences avec le public et de promouvoir leurs missions au service de la population. Cette dernière initiative, débutée en 2022, sera reconduite en 2024, renforçant ainsi le lien entre l'armée et la nation.

D'autres actions sont envisagées pour pérenniser ce lien et renforcer l'engagement citoyen. Le musée souhaite accueillir régulièrement des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) sur des thèmes pertinents, renforçant ainsi le lien entre l'armée et la société civile.

Il vise à établir un partenariat durable avec les Préparations Militaires Marines (PMM) de Nouvelle-Aquitaine, permettant une intégration plus systématique des jeunes dans le parcours du musée. Le musée souhaite collaborer avec le 3^e Régiment du Service Militaire Volontaire de La Rochelle, en proposant des missions citoyennes et en accompagnant le développement des jeunes. Enfin, il projette d'accueillir des classes Défense pour des visites guidées, offrant ainsi aux jeunes une découverte du patrimoine maritime et une sensibilisation à l'esprit de Défense. Ces différentes initiatives reflètent l'engagement du musée national de la Marine à Rochefort dans la promotion du lien Armée-Nation et dans le développement de la citoyenneté chez les jeunes.

2.2.3 Service Historique de la Défense.

À Rochefort, un enseignant du lycée Merleau Ponty joue un rôle de correspondant et assure le lien avec le SHD. Ses actions consistent principalement en des visites commentées par groupe et par classe. Le SHD accueille des stagiaires, des stages de découverte ainsi que des étudiants et chercheurs pour la richesse de ses archives. Le centre dispose d'une salle d'exposition et de conférence.

Le SHD de Rochefort est « par nature » spécialisé sur les sujets maritimes.

Sa bibliothèque est l'héritière de la bibliothèque du port de Rochefort et dispose d'une part importante des archives concernant la marine nationale. Les actions du SHD Rochefort s'inscrivent dans le programme national du SHD à Vincennes.

2.2.4 Service National Universel (SNU). [Annexe 6] [Annexe 7]

Instauré suite à une promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2017 et officiellement lancé en 2019, il repose sur le volontariat des jeunes de 15 à 17 ans. Il vise à créer un sentiment d'unité nationale et à promouvoir l'engagement civique.

Le SNU comprend trois phases : un séjour de cohésion de 12 jours, un temps de service à la Nation et un engagement associatif. En 2022, environ 40 000 jeunes ont participé à la première phase à l'échelle nationale. Le gouvernement prévoit de généraliser le SNU d'ici 2026, avec des initiatives telles que les "classes engagées" et la recherche de sites dédiés dans chaque département.

Dans le cadre du SNU, le comité Aunis-Saintonge de l'Union-IHEDN [AR-18] collabore avec le Ministère des Armées pour promouvoir l'esprit de défense lors de la Journée Défense et Mémoire (JDM). Cette collaboration inclut l'animation du jeu de plateau collaboratif Décision Défense. Douze membres de l'association régionale ont suivi une formation pour intervenir lors de la JDM en soutien aux animateurs militaires.

2.3 Acteurs du monde civil. [Annexe 8]

Un enseignement porté par les acteurs du monde civil (sécurité civile, élus, associations).

2.3.1 Auditeurs de l'IHEDN et Trinôme académique.

Les trinômes académiques, comportant un représentant de l'Éducation nationale, des Armées et de l'Union-IHEDN, ont pour mission de développer des actions de formation de la communauté éducative à l'enseignement de Défense. Ils conduisent également des actions de sensibilisation des jeunes à la Défense sous les différents aspects qu'elle recouvre, comme les rallyes citoyens et le développement des classes de défense et de sécurité globales.

En Charente-Maritime, le trinôme académique organise déjà depuis plusieurs années un rallye pour les élèves de 3^{ème} en mai et un autre en octobre, destiné aux élèves de 2^{nde}.

Fort de son expertise en matière de rallye citoyens et s'appuyant sur des travaux de groupe et des réflexions actuels et antérieurs (*travaux sur l'enseignement de la Défense en collèges et lycées*), le comité Aunis-Saintonge, en la personne du chargé des rallyes citoyens, s'est attelé à définir et mettre en œuvre un rallye pour les plus jeunes.

Les membres de l'association régionale interviennent au sein des classes Défense dans le cadre de programme de conférences s'appuyant sur le volontariat et les compétences/expériences.

2.3.2 Cadets de la sécurité civile.

Les cadets de la sécurité civile, des collégiens de 4^{ème} volontaires, suivent une formation d'un an sur la prévention et les gestes de sécurité, encadrés par des sapeurs-pompiers et des enseignants.

Ils apprennent le secourisme, visitent des centres de secours, manipulent des extincteurs et visitent des centres de traitement de l'alerte. Leur participation est active lors des exercices d'évacuation ou de confinement à l'école.

Les juniors de la sécurité civile, au lycée en classes de seconde et première, prolongent cet engagement. Ils sont responsabilisés et sensibilisés aux activités des sapeurs-pompiers et des associations de sécurité civile, devenant des assistants de sécurité dans leur lycée et des ambassadeurs de la prévention. Des formations PSC1 sont également dispensées.

Ce programme est déjà en place dans plusieurs établissements, comme les collèges Samuel Deménieu de Montendre et Agrippa d'Aubigné de Pons, ainsi que le lycée Blaise Pascal de Saint-Jean d'Angély, où les élèves apprennent les règles de protection civile, les premiers secours et reçoivent une formation morale et civique, incluant des valeurs telles que le respect des règles de sécurité, l'esprit d'équipe, la solidarité et l'obéissance.

2.3.3 Cadets de la Gendarmerie.

Le projet vise à former une vingtaine de jeunes de classe de Première (16 ans) en s'appuyant sur le Service National Universel (SNU) et le volontariat. Le groupe est diversifié et comprend des jeunes de toutes origines. Il se divise en deux phases :

- Un séjour de cohésion de cinq jours, comprenant des activités de sensibilisation à la citoyenneté, à la prévention des dangers des réseaux sociaux, à la préservation de l'environnement, à la gestion financière personnelle, ainsi qu'à la prévention des arnaques. Cette phase implique également la création de supports de communication pour le volet suivant.
- Une période de sept jours répartis comprenant des interventions de prévention auprès des usagers des itinéraires touristiques cyclistes du département, ainsi que des visites d'une école de gendarmerie, d'un tribunal et de sites mémoriels.

L'objectif est de collaborer avec la Gendarmerie et d'aborder des enjeux sociétaux tels que la prévention routière (en particulier pour les cyclistes) et la préservation de l'environnement. Les jeunes pourront ensuite choisir de s'orienter vers des carrières liées à la gendarmerie ou de poursuivre leur engagement dans des domaines abordés pendant le programme.

Le projet est soutenu par le Groupement de Gendarmerie Départementale de Charente-Maritime et le Conseil Départemental de Charente-Maritime. Il s'inscrit dans le cadre du programme national des Cadets de la Gendarmerie.

2.3.4 Associations de la Mémoire combattante.

Les associations d'anciens combattants sont très actives auprès des jeunes notamment dans le cadre du recrutement de jeunes porte-drapeaux. Mais ces associations peinent à recruter même si elles s'appuient sur leurs réseaux familiaux ou amicaux, les établissements scolaires de leur commune ou les municipalités. Leur discours n'est pas toujours efficient car il doit s'accompagner d'une démarche pédagogique. En effet, la bonne volonté des membres ne suffit pas à attirer la jeunesse.

Des exemples très réussis existent toutefois, il s'agit d'une vraie dynamique, souvent autour du volontariat d'un professeur des écoles, accompagnée par une association patriotique locale (*exemple à Châtelailon-Plage ou à La Rochelle*).

L'Association des Officiers de Réserve (AOR) de Saintes-Cognac participe en particulier à l'opération « Dessins de Noël » (*près de 1000 dessins envoyés aux militaires en opération au moment des fêtes de fin d'année par cette seule association*).

2.3.5 Rôle des élus locaux.

Les élus jouent un rôle clé dans la sensibilisation des jeunes à l'esprit de Défense, en organisant des événements dédiés comme le Forum des Métiers de la Défense et la Sécurité organisé jusqu'en 2022 par la ville de Rochefort. Cette dernière organise également, conjointement avec l'Union-IHEDN [AR-18] un colloque sur le thème de la Cybersécurité à destination des élèves de lycée et des étudiants du supérieur.

Ces actions permettent de transmettre les valeurs de citoyenneté, de cohésion et de résilience. Elles offrent aux jeunes une compréhension des missions des forces armées et des enjeux de sécurité nationale. Par ces initiatives, les élus renforcent le lien entre la jeunesse et les armées. Des communes s'engagent également auprès des élèves des écoles primaires comme à Beurlay (*soutien au Rallye Citoyens créé par un membre de l'Union IHEDN [AR-18]*) ou à Châtelailon-Plage avec le financement de l'achat de drapeaux adaptés en terme de taille aux enfants scolarisés en CM1/CM2.

Les correspondants Défense semblent absents dans les actions menés. À quelques exceptions comme dans la commune de Nieul-sur-Mer, où, lors de son 1^{er} forum Athéna, le correspondant Défense, auditeur IHEDN [AR-18], a proposé des ateliers à destination des familles.

2.3.6 Concours mémoriaux à destination des scolaires.

- **Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)**, institué par l'Éducation nationale, ouvert aux collégiens de troisième et aux lycéens en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger.

Il perpétue chez les élèves la mémoire de la Résistance et de la Déportation pour leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui.

- **Prix national de la mémoire et du civisme André Maginot**, organisé par la FNAM (Fédération Nationale André Maginot).
- **Prix de l'Éducation citoyenne** qui récompense des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de leur école, collège ou lycée. Il est organisé conjointement par le Ministère de l'Éducation nationale et l'association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite (ANMONM).

2.4 Conclusion.

Il ressort de cet inventaire une impression de « saupoudrage » sans ligne de conduite et sans vision globale. Il serait nécessaire de définir un cadre d'actions et de les normaliser.

Une « **boîte à outils** » reprenant ces actions permettrait aux acteurs de créer du lien.

Cette mise en cohérence ne peut se faire sans une volonté politique nécessaire et affichée loin des discours d'annonces.

Partie 3 – Futur envisageable.

3 Solutions et mesures proposées.

« La force de la cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens, c'est-à-dire dans cette force morale que constitue la capacité individuelle et collective à prendre l'ascendant sur les événements. Nous avons l'ardente obligation de nous impliquer dans la construction citoyenne de la France de demain. »

Éditorial du Président de l'UNC dans « **La Voix du combattant** » de janvier 2024.

Devant la plénitude du danger et la nécessité de la partager de manière intergénérationnelle, il est nécessaire de s'organiser mieux.

Certes les jeunes sont à éduquer. Mais, il faut continuer et optimiser les efforts en cours, notamment concernant la mixité sociale et genrée. Les agents publics vivent dans la société civile et brillent par leur puissance d'action en partie liée à l'emploi garanti.

Cependant, ils doivent être engagés sur les sujets de la défense et la mémoire nationales, car le patriotisme, n'ayant ni parti, ni syndicat, il faut consolider les élans des citoyens devenus adultes et de ceux qui acquièrent la nationalité française.

3.1 Développer l'esprit citoyen dès le plus jeune âge.

3.1.1 Rayonnement Armée-Jeunesse.

Il est paradoxal, en cette période de forte tension sur la scène internationale (*guerre en Ukraine, guerre au Proche Orient, tensions en Asie autour de Taïwan*), de constater que les armées françaises ont tant de difficultés à recruter.

Les opérations de communication des différentes composantes sont nombreuses mais rien n'y fait. L'attractivité financière diminue du fait de la diminution de l'engagement en opérations extérieures génératrices d'indemnités supplémentaires. Une autre raison pourrait être l'insécurité face au monde du travail, une fois en fin de contrat.

Pourtant, les armées offrent de nombreuses formations qui assurent de faciles reconversions dans les secteurs d'activités civils. La formation humaine, la pratique de la gestion et l'encadrement des hommes, la discipline, la rigueur, la réflexion, sont toutes des valeurs reconnues sur le marché du travail. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?

Le lien Armées-Nation s'est distendu dès lors que le service militaire a disparu.

Il faut donc recréer du lien et donner du sens à ce lien.

Pour multiplier l'offre de contacts avec les armées, il faut étendre aux autres armées le modèle de la Marine en ce qui concerne les préparations militaires marine.

En effet, animées par des réservistes, ces unités réparties sur la majeure partie du territoire métropolitain et outre-mer sont une source de rayonnement, d'aide au recrutement tant pour l'active que la réserve.

3.1.2 Harmonisation des dispositifs.

Jouer sur le programme d'éducation civique, les classes Défense, le SNU et les rallyes citoyens (JDC avant généralisation du SNU).

Ces outils existants mais en cours de mutation doivent s'harmoniser pour être efficace.

Le programme d'éducation civique établi par l'Éducation nationale répond à des objectifs de connaissances des structures publiques du pays et de sa civilisation, indispensable terre-plein de la maîtrise de l'environnement. Il est utilement complété par la connaissance de la cité, de la vie locale, adaptation palpable des institutions.

La préparation aux comportements qui sauvent est dispensée par certaines organisations de protection civile. Elle explique, à l'ensemble des élèves, collégiens et lycéens, les comportements à avoir en cas d'évacuation suite à un incendie, de confinement consécutif à une attaque terroriste ou à un accident type Seveso ; ainsi que les gestes de premiers secours.

D'une durée de 20 heures environ, avec exercice, cette préparation permet une perception de l'action générale de manière concrète et disciplinée.

Le lever des couleurs à l'école comme cela se pratique dans de nombreux pays, y compris démocratiques est-il possible ?

Une telle pratique en France à partir du moment où elle est bien expliquée et encadrée devrait également être adoptée par ceux qui accèdent à la citoyenneté française.

L'optimisation du SNU vers une généralisation et l'amélioration du parcours (*Mission d'Intérêt Général -MIG- et stage*) est la démarche en cours.

La généralisation progressive du SNU va modifier le dispositif actuel avec la JAPD qui sera reléguée à des cas particuliers (*absence de cursus scolaire normal*).

Dès lors les rallyes citoyens organisés localement et ponctuellement pour les classes de lycée vont devenir moins pertinents.

La JAPD³ et le SNU devraient constituer le prolongement de cette éducation civique enseignée à l'école en approfondissant certains thèmes et en présentant les capacités des armées. Le déroulement sur une journée de la JAPD ne permet pas d'aborder toutes les questions, d'autant plus qu'une part du temps est dédiée aux évaluations au profit de l'Éducation Nationale en réalisant des tests de niveau.

Depuis la fin de la conscription et la disparition des établissements militaires susceptibles d'accueillir tous ces jeunes, il est quasi impossible de les garder plus d'une journée sans générer des coûts importants. Ce que nous apprend l'expérience du SNU et sa possible généralisation à toute une classe d'âge, ce sont les coûts importants que cela va générer en personnel d'encadrement, en infrastructure et en fonctionnement. La question essentielle : l'investissement que cela représentera est-il à la hauteur des enjeux ?

³ La JAPD s'appelle à l'heure actuelle journée défense et citoyenneté (JDC). Intégrée au SNU elle s'appelle journée défense et mémoire (JDM).

Assurément, la généralisation du SNU comblera un vide relatif au « **vivre et agir ensemble** » et sera complémentaire à l'enseignement civique déjà développé.

Intervenants potentiels : acteurs de l'éducation civique extérieurs à l'Éducation Nationale :

- Délégué Militaire Départemental et Correspondants Défense des communes.
- Associations des médaillés militaires et des Ordre nationaux.
- Associations d'anciens combattants ou patriotiques dont le Souvenir français.
- Associations Régionales des auditeurs de l'IHEDN.

3.1.3 Périmètre des rallyes citoyens.

Des expériences de **rallyes citoyens** instaurés auprès des élèves de classe de CM1 semblent être pertinentes. À un âge clef de l'enfant, il permet d'ancrer les données théoriques avec des personnes, des monuments, des autorités au plus près de la vie quotidienne.

Ainsi, la découverte des noms de rues, des noms des Morts pour la France figurant sur les monuments au cœur des villages et des personnages illustres génère une itinérance didactique et mémorielle.

La visite de la mairie, doit être un moment fort avec la rencontre d'élus, dans la salle du conseil municipal où sont délibérées les décisions locales et célébrés les mariages.

L'acmé de cette initiation pourrait être la participation à une cérémonie patriotique, idéalement le 11 novembre, commémoration des victimes des conflits de notre patrie.

3.2 Parcours Défense-Nation (PDN) pour la fonction publique.

Dynamiser le sens civique et connaissance de la défense nationale dans une composante essentielle

3.2.1 Rôle important des agents publics.

Face à une catastrophe annoncée, à la terreur ou au chaos, le citoyen français a pour réflexe séculaire de se tourner vers l'État -et l'armée- pour atténuer la menace ou la faire cesser.

La liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la dignité et le respect de la personne humaine sont, comme la solidarité, la tolérance, la souveraineté nationale, des valeurs qui doivent être portées en priorité par les serviteurs de l'État et des collectivités les plus proches des citoyens. Les fonctionnaires et agents publics, serviteurs de la cause publique, sont investis à ce titre d'une responsabilité éminente.

En France, plus qu'ailleurs, l'État est le socle sur lequel la Nation s'est construite.

Aux États-Unis d'Amérique, mais aussi en Chine, on ne se retourne pas vers l'État lorsque tout va mal mais on compte sur son réseau, sur sa famille, sur soi-même. En France, l'État reste l'un des maillons essentiels qui assure la cohésion entre les concitoyens et l'unité du corps social.

Défendre les valeurs de la République, c'est pour l'ensemble des personnes publiques, répondre à une triple exigence.

Les agents publics doivent :

- Incarner les valeurs de la République.
- Participer à la promotion des valeurs républicaines.
- Nécessairement œuvrer pour la chose publique auprès de la population.

Les agents publics devraient *de facto* incarner les valeurs républicaines⁴ et participer à leur promotion. Ils doivent nécessairement œuvrer pour la chose publique auprès de la population. L'obligation de mieux former ces représentants sur la défense et la mémoire est donc nécessaire. Encore faut-il qu'ils en soient conscients et que cela fasse officiellement partie de leur engagement auprès de leurs administrations de rattachement.

On peut légitimement se demander à l'heure actuelle quel est le degré de connaissance et surtout de prise de conscience de l'esprit de Défense existant chez les professeurs des premier et second cycles en fin de carrière.

On ne doit pas oublier que certains enseignants, aujourd'hui aux portes de la retraite, ont été formé aux idéologies de « Mai 68 ». Ils ont été parfois incapable d'assumer un enseignement au développement de l'esprit de Défense, ce, soit par conviction, soit par ignorance.

La formation pourrait être organisée en modules dont le contenu et les durées restent à définir après concertations avec l'ensemble des acteurs. Elle pourrait s'appuyer sur le schéma défini [Annexe 9].

3.2.2 Formation modulaire intégrée. [Annexe 9]

Afin de **combattre** résolument toutes les formes d'intolérance et de violence, avec les armes de la loi et du droit mais sans faiblesse ni démagogie, les formations devraient suivre les classes hiérarchiques existantes et être obligatoires avant tout avancement :

- Module Expert pour les cadres de haut niveau (catégorie A+) ;
- Module Cadre supérieur (catégorie A) ;
- Module Encadrement de proximité (catégories B, C+) ;
- Module Citoyen (catégories C/D).

Ces modules pourraient être organisés en unités de valeurs dont certaines pourraient être validées par équivalence (**SNU complet par exemple**) ou des acquis de l'expérience (forces publiques, sécurité civile, employés civils des armées, certains ministères, etc.).

3.2.3 Exemple de la formation des futurs dirigeants publics. [Annexe 10]

Depuis la création de l'Institut national du service public (INSP), le 1^{er} janvier 2022, en remplacement de l'École nationale d'administration (ENA), la formation des futurs dirigeants publics a été profondément remaniée dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État engagée par le président de la République Emmanuel Macron.

⁴ Les valeurs de la devise républicaine (liberté, égalité, fraternité) et la laïcité sont au fondement du droit français. Ces valeurs sont sources de règles qui se déclinent en droits, devoirs et interdits.

Les séquences de formation sont fondées sur des mises en situations afin de préparer les élèves à leurs futures fonctions. Une année sur le terrain est prévue dans le cursus et permet aux élèves de réaliser des stages et des missions dans des milieux très différents : à l'international, en préfecture, en administration centrale mais aussi dans une entité territoriale publique ou privée de leur choix (*mairie en zone rurale, exploitation agricole, PME, association etc.*).

S'appuyant sur une politique d'accompagnement renforcée (*coaching et mentorat*) et sur une démarche de développement des compétences (*référentiel de compétences*), les élèves sont aussi mieux préparés à exercer des responsabilités managériales.

3.3 Engagements complémentaires de citoyenneté.

Les armées ont créé des réserves citoyennes, des bataillons de cadets, la garde nationale, ainsi que la sécurité civile et l'environnement, toutes initiatives qui s'adressent aux volontaires. Le modèle Suisse où chaque citoyen, homme et femme, doit être inscrit dans une réserve et effectuer des périodes régulières devrait donner à réfléchir.

On peut imaginer plusieurs façons d'aborder le sujet.

3.3.1 Jeunes en difficultés sociales et/ou sociétales⁵.

Le Service Militaire Volontaire (SMV) est une structure destinée à donner, à des personnes en retard ou défavorisées, une formation professionnelle basique.

La FMI (formation militaire initiale) du SMV pourrait intégrer et développer les notions de citoyenneté, de défense nationale et de mémoire afin qu'une fois de retour à la vie civile les jeunes volontaires insérés dans la vie active puissent être des vecteurs de promotion. Le besoin en SMV ne va pas décliner.

Réserve opérationnelle complémentaire aux réserves existantes, ce besoin est encore plus sensible dans cette période de crise, et attirer des jeunes dans cette voie, avec des contreparties pertinentes, est une solution à notre résilience nationale.

La création d'une Défense Opérationnelle du Territoire (DOT) doit être envisagée. Cela nécessite une véritable formation militaire au combat en DOT qui est un type de combat particulier. La formation à la DOT pour être efficace nécessite un exercice au moins annuel. Pour être attractive, elle doit conférer un certain nombre d'avantages tels qu'emplois réservés, crédits d'impôts, reconnaissance officielle, etc.

Ces deux types de formation devront donc coexister. On pourrait confier la DOT, comme le SMV d'ailleurs, à des officiers sous contrat de la Défense opérationnelle du territoire.

Les jeunes du Service national universel contribuent à développer le sentiment d'unité nationale autour des valeurs communes de citoyenneté, d'engagement et de cohésion sociale.

⁵ Ce qui est social, est relatif aux rapports entre un individu et les autres membres de la collectivité. Au cœur du social se trouvent les relations humaines. Le mot sociétal fait quant à lui référence aux différents aspects de la vie sociale des individus, en ce qu'ils constituent une société (Larousse).

Les trois modules de la Journée Défense et Mémoire nationales (JDM) consacrée à la découverte du monde de la défense et des armées pourraient être développés au cours du temps de service à la nation dans leur composante citoyenneté.

3.3.2 Populations en recherche d'implication citoyenne.

Les réserves citoyennes, déjà très diversifiées, pourraient continuer à être développées et privilégier les organismes de défense et protection civile ainsi que la protection de l'environnement.

Il convient d'inciter à la création de réserves citoyennes plus ou moins spécialisées, avec des incitations pour les communes qui les créent (réserves communales).

Il faut attirer l'attention dans le domaine de la sauvegarde, sur un format communal qui semble la taille idéale, (voire structure infra communale -quartier arrondissement, district- pour les communes de plus de 15 000 habitants).

En effet, le principe de sauvegarde appliqué à la société civile est un principe fragile et il risque de se dissoudre dans des technostructures éloignées des responsables locaux qui sont réputées rendre des comptes aux électeurs et aux autorités administratives.

En ce sens, il est souhaitable de créer des structures qui soient à taille humaine en évitant la concurrence improductive avec les organismes officiels.

L'avantage de ces structures est de pouvoir soulager les services publics en charge des secours, de la protection et de l'assistance aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Cette organisation permettait également au public de mieux comprendre les contraintes et missions des services de secours et de positionner le volontariat à un niveau appréciable.

Parallèlement à l'activité opérationnelle des services publics et sans concurrence, il est nécessaire de développer les réserves sécurité civile orientées sur la sauvegarde des citoyens et de leurs biens dans des situations dégradées ou ressenties comme telles.

Cette orientation construite autour du bénévolat citoyen permettra une amélioration de la résilience et du civisme.

La participation à une réserve (*Sécurité Civile ou autre*) doit pouvoir donner droit à des bonifications pour le cursus **Parcours Défense-Nation**.

3.3.3 Actions ciblées pour l'intégration des populations d'origine étrangère.

C'est enfin **promouvoir** ces valeurs et les transmettre aux plus jeunes et aux personnes nouvellement accueillies dans notre pays.

- **Chaque étranger régulièrement accueilli en France** bénéficie d'une formation de quatre jours obligatoire pour tous les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine sous l'égide de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Pratiquement, la formation est plus centrée sur les droits sociaux que sur les devoirs civiques. La première journée a pour but d'aider à comprendre les principes et les valeurs de la France ainsi que le fonctionnement de la société française dans ses aspects les plus pratiques.

- **Officiellement l'accent est mis sur les principes et les valeurs** qui fondent la vie en France ainsi que sur l'équilibre entre les droits et les devoirs.
- **Ce dispositif offre un créneau intéressant pour impliquer les étrangers** dans la construction citoyenne de la France de demain. En complément des notions relatives aux structures publiques et démocratiques de notre pays, une information pourrait avantageusement être donnée sur notre conception de la Défense nationale, sur l'inventaire des risques et menaces et sur les moyens d'y faire face.
- **C'est pourquoi des informations pratiques** pourront être données sur les possibilités d'engagement volontaire dans des associations humanitaires, de protection civile, d'assistance sociale ou chez les sapeurs-pompiers volontaires, ceux-ci acceptant désormais les candidatures d'étrangers.

3.4 Conclusion.

Un renforcement de la cohésion sociale est possible avec des éléments modulaires et ciblés sur les fonctions, responsabilités et tranches d'âge.

Plusieurs rendez-vous, dans des lieux, des périodes et des situations choisies judicieusement, peuvent déboucher sur une sensibilisation cohérente de nos concitoyens au service public, à la mémoire collective, à la Défense nationale et enfin à la Nation.

L'objectif est finalement de renforcer l'exemplarité, l'authenticité, l'enthousiasme, l'humilité, le regard vers les autres (*altérité*) et le courage dans l'intention de sortir du cancer de l'assistanat pour filer vers une société digne et responsable.

Conclusion générale.

Ce texte est suffisamment clair et précis pour que l'on n'ait besoin d'en reprendre l'argumentation. L'enseignement de la mémoire historique de la France, fondé sur la **pérennité et la résilience**, est inhérent à l'acquisition d'un esprit de Défense constructif et résolu par la jeunesse française. Les moyens existent, mais sont encore insuffisants et ne touchent qu'une petite portion de cette jeunesse.

Des méthodes nouvelles, innovantes, sont proposées. Mais leur mise en œuvre et leur extension passe par une **indispensable volonté politique** au plus haut niveau de l'État en appliquant les principes de **l'économie des forces** et de **l'unité d'action**.

Cette volonté politique doit être concrétisée par l'attribution des moyens humains, matériels et budgétaires à un Service civique rénové et universel répondant à l'obligation de réussite. Pour cela, la désignation d'un seul ministère, responsable sous l'autorité directe du Premier ministre, est indispensable.

Lexique.

Patrie. Pays où l'on est né ou auquel on appartient comme citoyen, et pour lequel on a un attachement affectif. Communauté, nation à laquelle quelqu'un a le sentiment d'appartenir.

État. Un État est un mode d'organisation politique centralisée, ainsi que les institutions créées par cette organisation pour imposer et faire respecter les règles.

Nation. Groupe humain assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre en commun. Communauté politique établie sur un territoire défini, et personnifiée par une autorité souveraine.

Ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions, parfois de langue, et constituant une communauté politique.

Quelle est la différence entre l'État et la nation ?

Un État est l'appareil politique d'une nation, qui se dote d'un ensemble de règles, de lois, d'une organisation administrative, qui lui permettent d'avoir une existence officielle et d'être aussi reconnu par les autres États.

État-nation⁶. Un État-nation est un type particulier d'État dans lequel les individus sont censés appartenir dans leur majorité à une même nation. Il repose donc sur la coïncidence entre une notion d'ordre identitaire, l'appartenance à un groupe, la nation, et une notion d'ordre juridique, l'existence d'une forme de souveraineté et d'institutions politiques et administratives qui l'exercent, l'État.

Sans cette coïncidence, on parlera plutôt d'un État multinational ou d'un empire, deux modes d'organisation politique favorables à la coexistence de minorités ethniques.

Quelle est la différence entre l'intégration et l'assimilation⁷ ?

D'un point de vue théorique, le concept d'assimilation renvoie à l'abandon total de la culture d'origine de l'immigrant, alors que le terme d'intégration admet la possibilité de rester attaché à sa culture d'origine en intériorisant les normes de comportement d'une société.

Wokisme⁸. Inconnu il y a encore quelques années en France, le terme « woke » est devenu un incontournable du débat des idées : clivant pour les uns, fourre-tout pour les autres, tour d'horizon d'un mot qui hystérise la société française.

Pour ses détracteurs, les tenants du « wokisme » ne sont pas seulement des militants de la cause antiraciste et sociale mais seraient les instigateurs d'un projet de société, fondé sur la culture dite de l'annulation (« cancel culture »).

⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat-nation>

⁷ <https://www.robert-schuman.eu/questions-d-europe/0449-les-modeles-d-integration-en-europe>

⁸ <https://start.lesechos.fr/societe/culture-tendances/wokisme-mode-demploi-pour-tout-comprendre-1388940>

Repentance⁹. La repentance est la volonté d'assumer les conséquences d'actes moralement condamnables commis par le passé et de s'engager à ne plus les perpétrer.

La reconnaissance de la responsabilité collective de la nation dans la domination coloniale assainit le rapport à son propre passé, et constitue selon certains historiens « *un préalable à la construction de nouvelles formes de relations à l'altérité* ». Par ailleurs, le parti de l'« anti-repentance » leur apparaît comme « réactionnaire ». Ils réfutent l'argument des « bienfaits » de la colonisation - la mise en place d'infrastructures dans les colonies obéissant à l'intérêt économique bien compris du colonisateur - et rappellent que la colonisation est dans son principe l'occupation militaire d'un territoire étranger.

République française¹⁰.

La République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Indivisible implique que l'intégrité du territoire et l'unité politique du pays doivent être maintenues ; ce principe est apparu dès l'origine de la République et s'est cristallisé durant la Terreur révolutionnaire (1793-1794).

Laïque veut dire que l'État et ses fonctionnaires respectent toutes les religions, mais sans en privilégier aucune ; ce principe s'est définitivement imposé au moment de la séparation de l'Église et de l'État en 1905 ; la laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions.

Démocratique signifie que la souveraineté appartient au peuple et qu'elle ne peut être que déléguée aux représentants du peuple ; c'est ici la principale conquête de la Révolution de 1789.

Sociale montre l'attachement de la République à la protection des plus humbles ; c'est là un thème qui a cheminé longtemps avant de s'imposer comme principe fondateur au moment de la Libération (1944).

Valeurs de la République. Les valeurs de la devise républicaine (liberté, égalité, fraternité) et la laïcité sont au fondement du droit français.

Ces valeurs sont sources de règles qui se déclinent en principes, droits et devoirs.

Liberté. La liberté est la valeur fondamentale qui fait passer l'homme de la position de sujet au statut de citoyen.

Égalité. L'égalité est également reconnue par la République mais étendue aux femmes (droit de vote) seulement à partir de 1944 ; il s'agit là de l'égalité de tous devant la loi.

Fraternité. La fraternité, enfin, est apparue dans la devise républicaine en 1848 mais il a fallu attendre 1946 pour voir affirmée, dans le préambule de la Constitution de la IV^{ème} République, l'existence de droits économiques et sociaux (aide à ceux qui ne peuvent vivre décemment, droit au travail et à l'action syndicale, droit de grève).

⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Repentance>

¹⁰ [Les valeurs fondamentales de la République française.](#)

Annexe 1.

Vers un Service civique rénové et universel.



NOTE DE POSITION SUR LE SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

Association régionale Poitou-Charentes (AR-18) des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

À Rochefort, le 25 novembre 2017

Préambule.

Sujet abordé par Monsieur Emmanuel Macron pendant la campagne électorale de 2017, le rétablissement du service national alimente, depuis, des prises de position diverses, si ce n'est disparates. Le pilotage de l'étude de ce qui semble devoir être plus une rénovation qu'une restauration a été confié à Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. Universalité, parité, brièveté, sont actuellement les marquants de cette nouvelle mouture d'un système dont l'universalité véritable ne remonte qu'au début du XX^e siècle et était déjà très affaiblie à la fin de ce même siècle. La fixation de l'objectif véritable, la détermination des responsabilités, le programme exact, les modalités de financement de cette nouvelle institution sont encore à définir avec précision. Ceci ne doit en aucun cas faire oublier toutes les questions collatérales qui devront être abordées, au fur et à mesure de l'avancée de l'étude. Celles-ci vont de la solde à l'hébergement en passant par l'habillement et l'alimentation des futurs « appelés », dont l'appellation reste encore à fixer.

Les objections, les réticences, voire les refus, face à ce nouveau type de service national, sont nombreux. Le coût en paraît prohibitif. Les militaires ne souhaitent pas recevoir seuls cette mission, pour ne citer que certaines des idées majeures sur le sujet. Mais nul ne disconvient qu'il soit aujourd'hui indispensable de mettre en place un système fédérateur et formateur à la citoyenneté de la jeunesse française. Face à cette problématique, le comité Aunis-Saintonge de l'AR-18 a travaillé à partir de la « [Note de position sur le service civique](#) » de l'UNION-IHEDN publiée en avril 2015.

Le groupe de travail du comité présente ainsi, non pas une solution figée, mais un éventail de propositions, dans un [mémoire d'une soixantaine de pages](#), annexes comprises, que la présente note va s'attacher à présenter de façon succincte.

Réponse à des questions simples.

Partant de constats simples et évidents, comme l'évolution de la société, donc de celle des mentalités ; la situation budgétaire de la France ; la disparition des infrastructures militaires utilisables, etc. ; il est rapidement apparu au groupe que la restauration d'un service militaire du type de celui encore pratiqué dans les années soixante était à la fois irréaliste et irréalisable.

C'est pourtant ce qui lui avait semblé ressortir de certaines prises de position, dont quelques-unes émanaient de personnes qui n'avaient manifestement pas effectué ce type de service. « **On va les mater** » semblait être le fond de ce genre de pensée. Ce modèle ne saurait plus être à l'ordre du jour en 2017 pour une tranche d'âge de 800 000 jeunes citoyens, garçons et filles.

Ayant visité plusieurs fois le centre du SMV¹ de La Rochelle, aujourd'hui 3^{ème} Régiment du SMV, s'appuyant sur les différents documents consultés, dont certains figurent en annexe du mémoire, et sur la Note de position citée ci-dessus, le groupe s'est orienté sur quelques notions qui lui sont apparues essentielles.

Tout d'abord, il lui a semblé indispensable d'utiliser ce qui existait déjà, pour ne pas créer un ixième dispositif, une nouvelle « **Usine à gaz** » pour employer une métaphore classique.

Il a ensuite pensé que cette action devait être centralisée dans sa conception, diversifiée dans sa conduite et décentralisée dans sa mise en œuvre.

- La gouvernance devait se situer au plus haut niveau : celui du Premier ministre.
- Le budget devait être autonome, pour ne pas dépendre du bon-vouloir des différents ministères.
- Un certain nombre de ministères concernés devait cependant être impliqué en fonction de leurs capacités, et en particulier, soit prendre en compte des pans complets de l'organisation, soit au minimum fournir le personnel adéquat, ou prendre à sa charge des missions ponctuelles et précises.

Cet ensemble de réflexions a abouti à l'idée de la mise en place d'un service civique rénové et universel, construit à partir des structures actuelles : JDC², service civique, cadets de la Défense, ÉPIDE³, SMV, éventuellement SMA, etc. Ce service, ne serait universel que pour le succédané de la JDC et serait réparti en trois branches ouvertes tout d'abord aux seuls volontaires, mais pouvant être rendues obligatoires, ultérieurement, pour certaines catégories de personnes.

Pourquoi un service civique rénové ?

Les termes de la stratégie sont ceux qui s'appliquent le mieux à cette proposition :

- unité d'action,
- concentration des efforts,
- économie des forces.

En outre, une fraction de ce service civique rénové formerait un réservoir pour les volontaires de la Garde Nationale.

En un maître mot **efficacité**. En une formule lapidaire « **Un chef, une mission, des moyens.** »

Comment ?

L'ensemble des moyens indispensables serait aux ordres directs du Premier ministre, secondé par une direction issue de l'actuelle Agence du service civique (*appellation exacte à déterminer*).

Cette direction aurait ainsi une autorité et une structure interministérielles ainsi qu'un budget propre. Son personnel serait détaché à partir des ministères concernés.

La formation à l'esprit de défense, base de l'esprit civique, serait la mission du ministère de l'Éducation nationale, selon des modalités à définir par ce ministère et le Premier ministre, représenté par la gouvernance du service civique rénové (*appellation exacte à déterminer*).

¹ SMV : Service militaire volontaire.

² JDC : Journée défense et citoyenneté.

³ ÉPIDE : Établissement pour l'insertion dans l'emploi.

Cette formation se déroulerait tout au long de la scolarité, en faisant appel à des enseignants formés à cela. Elle prendrait la forme d'un « **Parcours de citoyenneté** ».

La JDC serait étendu à une semaine pleine, y compris le samedi et le dimanche et par analogie pourrait se dénommer : SDC (*semaine défense et citoyenneté*).

Placée sous l'autorité et le contrôle de la gouvernance du service civique rénové, cette semaine serait universelle et la seule forme obligatoire dans le parcours citoyen. Elle ne se pratiquerait pas sous le régime de l'internat, mais sous celui de la demi-pension. Elle ferait appel à des formateurs issus des ministères régaliens compétents ainsi que d'organisations agréées.

Concernant le programme de cette semaine, le groupe de travail partage l'ambition de Geneviève Darrieussecq qui souhaite notamment que ce nouveau service « *forme des jeunes qui soient protecteurs du pays* ». Ils pourraient y apprendre « *les gestes qui sauvent, la conduite à tenir en cas de cataclysme, d'attentats, d'état de guerre* ».

Comme la JDC, elle serait indispensable pour certaines formalités ou l'obtention de certains diplômes. À l'issue de cette SDC (*appellation exacte à déterminer*), les jeunes gens pourraient soit s'arrêter là, soit postuler un volontariat spécifique.

Le volontariat ouvrirait sur trois pôles spécialisés, dont un servirait à la formation initiale pour la constitution d'un réservoir au profit de la « **Garde Nationale** ».

Pour qui ?

Les volontaires choisiraient un des pôles suivants :

- **Pôle 1** : purement civil, altruiste, ouvert sur la vie sociale et le monde associatif, reprenant les missions de l'actuel service civique. La formation particulière au poste de travail occupé est à la charge des employeurs. Elle pourrait être complétée par des actions de formation collective autour de thèmes fédérateurs relatifs aux droits et devoirs du citoyen.
- **Pôle 2** : situé dans une structure militarisée, ouvert sur la promotion individuelle, professionnelle et sociale. Il fusionne ÉPIDE, SMV, éventuellement SMA. Il fonctionne dans les mêmes conditions que l'actuel SMV, voire de l'ÉPIDE.
- **Pôle 3** : pôle de préparation militaire pure (*apprentissage du service de armes*), ouvert sur le monde des services de sécurité (*armées, gendarmerie, police, douane, pompiers, etc.*), il fournit les réservistes volontaires de ces différents services, donc de la Garde Nationale. La durée de passage en ce pôle ne saurait être inférieure à deux mois. Ces volontaires suivent une formation complémentaire de spécialité dans leur service d'affectation. Ce pôle pourrait être rendu obligatoire pour l'accès à certaines formations de haut niveau, alimentant les élites nationales. Ces propositions sont en accord avec les conclusions du 11^{ème} rapport du HCECM⁴.

Avec qui ?

La question du personnel reste cruciale. L'objectif de l'organisation prévue est de contrôler le volume du personnel affecté à cette mission et d'utiliser celui déjà en place.

La direction générale serait bâtie à partir des structures actuelles. Les états-majors de pôle (*appellation exacte à déterminer*) devraient en partie être alimentés par les structures existantes.

⁴ HCECM : Haut Comité d'évaluation de la condition militaire.

Le personnel du pôle de préparation militaire devrait être mis en place par les forces armées, soit par prélèvement, soit par augmentation des postes budgétaires. Le personnel de l'Éducation nationale serait en double emploi, rémunéré en conséquence. Les formateurs de la SDC seraient mis en place par les ministères concernés, également en double emploi.

Quelques points particuliers sur le volontariat.

Le volontariat semble, pour le groupe de travail, être un des points clefs de l'accès au pôle 3.

Ce volontariat doit être attractif et valorisé sous peine de rejet, donc d'échec. Il doit être plus suggéré et incité que provoqué. Le volontariat est privilégié car il est perçu comme le meilleur outil pour donner l'envie de l'action. Un encouragement au volontariat pourra être suscité par sa valorisation : unité d'enseignement, choix d'affectation, majoration de points pour concours administratifs, bonification pour changement d'échelon, avancement, retraite, etc.

Se pose la question des futures élites nationales. Il est certain qu'une formation militaire bien menée est instructive et valorisante. Peut-on pour cela la rendre obligatoire ?

Il semble, pour débiter, valoir mieux l'asseoir sur le volontariat, ne la rendre obligatoire qu'ultérieurement, après analyse des premiers résultats. Mais il est certain que deux mois de classe frottent utilement l'impétrant à tous les milieux sociaux.

Cela est cependant insuffisant. Ces volontaires doivent ensuite recevoir une formation de niveau plus élevé, donc d'EOR⁵ dans une des armées ou de la gendarmerie, puis recevoir ensuite en unité une fonction de commandement. L'ensemble, d'une durée à déterminer, serait compté dans la scolarité, pris en compte dans la durée des services et bénéficierait des bonus présentés ci-dessus.

Conclusion.

L'avancée de l'esprit de Défense, la cohésion, l'éducation civique de la jeunesse française restent bien les objectifs majeurs de la rénovation du service civique proposée par le groupe de travail du comité Aunis-Saintonge de l'AR-18. L'organisation opérationnelle de cet ensemble doit privilégier le maintien des acquis et de la spécificité des trois pôles envisagés, en évitant les redondances et l'éparpillement, en appliquant le principe stratégique de « **L'économie des forces** ».

L'agence du service civique rénové doit donc intégrer, voire fusionner toutes les agences et entités ministérielles en charge de cette problématique. L'autorité du Premier ministre en garantira la cohérence et l'application de cet autre principe « **L'unité d'action** ».

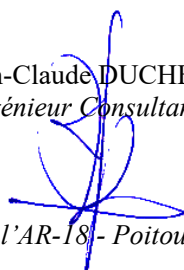
Si le volontariat semble être la base du système, hors SDC, il sera peut-être intéressant de rendre obligatoire le passage par un pôle 3 élargi des futures élites de la France.

Philippe MOUNIER
Général (2s)



IHEDN Aunis-Saintonge

Jean-Claude DUCHET
Ingénieur Consultant



Président de l'AR-18 - Poitou-Charentes

⁵ EOR : élève officier de réserve.

Annexe 2.

Mémoire et Histoire¹¹.

« Lorsqu'un acteur ou un témoin, ancien résistant ou ancien déporté, vient dans une classe, ce n'est pas pour faire un cours d'histoire, mais pour témoigner. Le cours d'histoire, c'est l'affaire du professeur.

Les mémoires transmises par les acteurs et leurs associations d'anciens déportés sont des mémoires patrimoniales, qu'on transmet aux descendants. Elles se situent au premier niveau, respectable, des souvenirs.

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation cherche à fédérer ces mémoires, ce qui pose le problème du passage des mémoires patrimoniales plurielles à la mémoire collective, à la commémoration nationale, à la reconnaissance politique.

Il y a donc un rôle spécifique de la mémoire et de l'histoire.

L'histoire dérange et guérit tout à la fois ; elle est thérapie ; elle guérit les conflits de mémoire. Dans les classes, on ne fait pas de devoir de mémoire ; cela n'a pas de sens. On fait de l'histoire.

Il faut inscrire l'histoire de la déportation dans le temps long - l'histoire des camps commence bien avant 1939-1945 - et dans un territoire, pas seulement à l'échelon national, mais européen.

Une des erreurs à ne pas commettre est de présenter cette histoire en termes d'horreurs tels que cela rend l'intelligibilité historique impossible.

Il faut montrer les « zones grises » évoquées par Primo Levi.

Il faut faire sentir aux élèves la banalité du mal, par exemple un Eichmann avant tout préoccupé de faire arriver à l'heure les convois de déportés.

Il faut montrer que quelque part le nazisme a des séductions.

Il ne faut pas utiliser les crimes nazis comme l'occasion d'une parenthèse morale, permettant de faire du civisme et de la morale sur la 2^{ème} Guerre mondiale et d'expliquer le bien et le mal aux enfants.

La finalité de l'enseignement de l'histoire n'est pas morale, elle est civique. La défense des valeurs démocratiques des droits de l'homme ne concerne pas que la seule 2^{ème} guerre mondiale, mais tout enseignement de l'histoire. »

Dominique Borne (Stockholm, 2000)

Doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale.

¹¹ © <http://www.education-defense.fr/spip.php?article442&lang=fr>

Annexe 3.

Éducation à la Défense.

PLAIDOYER POUR UNE ÉDUCATION À LA DÉFENSE.

L'École républicaine : un symbole à abattre.

De l'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty le 16 octobre 2020, par l'islamiste Abdoulakh Abouyezidvitch Anzorov, à celui du professeur de français Dominique Bernard par l'islamiste Mohamed Mogouchkov le vendredi 13 octobre 2023, les faits se répètent tragiquement sans que l'on puisse voir en quoi cette répétition cesserait. En quoi n'y aurait-il pas un troisième, un quatrième assassinat dans un futur proche, voire une véritable tuerie de masse dans un de nos établissements scolaires ?

On ne pourra mieux dire que notre École est perçue dans son esprit comme une cible toute désignée à la haine et à la terreur islamistes. La Laïcité qui en est le socle idéologique et historique ainsi que son idéal universaliste d'assimilation, son goût pour la culture générale et l'esprit critique ne peuvent que l'assimiler à « l'école de la mécréance » pour tous les islamistes. Dans le grand combat culturel qui caractérise le choc des universalismes il n'est pas du tout étonnant que l'École républicaine apparaisse, aux yeux de l'Islam, comme l'ennemi à abattre en ses symboles et en ses acteurs que sont entre autres les enseignants.

Cependant, ce que les assassins de Samuel Paty et de Dominique Bernard viennent frapper n'est plus cette École que nous venons de décrire nonobstant les éléments de langage du Ministère de l'Éducation nationale et le verbiage des référentiels et des programmes scolaires. Ce que les terroristes viennent télescoper, dans sa réalité cette fois, c'est une École qui a depuis longtemps abandonné toute idée d'autorité en ce que celle-ci grandissait les élèves ; toute idée du bien commun au bénéfice de la tyrannie des minorités et des cas particuliers, et jusqu'à la Nation elle-même.

D'après un témoignage, Mohamed Mogouchkov aurait d'abord cherché à abattre un professeur d'histoire mais sait-on aujourd'hui comment l'histoire est vraiment enseignée ? Peut-être parce que c'est à une majorité de professeurs d'histoire-géographie qu'est confié l'EMC (Enseignement Moral et Civique) donc l'enseignement de la Laïcité ? Le jeune homme sait-il pourtant que dans beaucoup de salles des professeurs, la Laïcité sert encore et toujours à stigmatiser les chrétiens ne serait-ce que par peur de nommer les vrais problèmes ?

Il est à redouter, une fois de plus, que le sens à donner à la violence qui s'est déchaînée ce vendredi 13 octobre, dans la cour du Lycée Gambetta, ne s'arrête qu'à l'émotion des politiciens et au lamento de la communauté éducative. Que resurgissent les vaines polémiques habituelles sur les fichés S, la police qui savait mais n'a pas su arrêter le tueur ainsi que l'absence de sécurisation des établissements scolaires. Quant aux professeurs à la fois victimes réelles et potentielles, qui songera en ce moment d'émotion à mettre en perspective leurs responsabilités face à cette situation ?

À ce qu'ils doivent faire mais n'ont pas fait depuis des décennies ?

L'Éducation à la Défense : la mission trop longtemps abandonnée.

Élargissement de timides protocoles signés entre le Ministère de l'Éducation nationale et celui de la Défense dans les années 1980, l'article L. 114-1 de la loi n° 97-1017 du 28 octobre 1997 portant sur la suspension du service militaire introduisait déjà un enseignement de défense que la communauté enseignante et ses syndicats majoritaires n'ont jamais vraiment voulu reconnaître.

Encore de nos jours, il n'est qu'à demander aux élèves, aux parents et d'une manière générale aux citoyens qui étaient encore à l'école en 1998 ce qu'ils ont retenu de cet enseignement pour percevoir à leurs hésitations la démission de l'institution scolaire sur cette question.

L'enseignement de défense a pour mission d'instruire les élèves de collèges et de lycées sur notre Défense nationale. Il pose les questions les plus concrètes à savoir qu'est-ce que c'est (un missile balistique par exemple) ?

Comment ça fonctionne et comment cela s'organise dans sa fonction ?

Cet enseignement a cependant profondément évolué avec la mutation de la Défense nationale du temps de la Guerre froide à une Défense désormais globale telle que les derniers livres blancs de la Défense et de la Sécurité nationale la définissent.

Avec les bouleversements de l'ordre international de l'après-Guerre froide et les mutations des menaces et des risques, la défense du pays ne repose plus uniquement sur les forces armées. Elle engage de nouveaux domaines et de nouveaux opérateurs transversaux à l'ensemble de la société.

La défense des entreprises, celle de nos valeurs culturelles ainsi que la protection civile en font désormais partie. Le développement du crime organisé à l'échelle mondiale, de la cybercriminalité et d'un terrorisme transnational font de la sécurité intérieure un autre pilier majeur, et à part entière, d'une Défense nationale devenue globale.

Cette évolution conceptuelle n'est pas neutre quant à un enseignement de défense qui plus que jamais doit être développé et abordé comme une véritable Éducation à la Défense dans laquelle trois problématiques sont à distinguer : celle d'un enseignement de défense proprement dit, d'une culture de défense et d'un Esprit de Défense.

L'enseignement de défense consiste en une instruction qui peut se dispenser de manière tout à fait classique au sein de disciplines comme l'histoire, la géographie, la physique...

Appuyée sur celui-ci, la culture de défense participe d'une compréhension globale des enjeux de défense que l'on pourra travailler en géopolitique ou en EMC.

On passerait ainsi de la question de savoir, par exemple, qu'est-ce qu'un porte-avions et comment ça fonctionne (un concentré de savoir-faire technologiques et industriels) à celle de sa finalité (un type de conflit naval mais aussi un outil diplomatique).

L'Esprit de Défense, quant à lui, est ce qui vient au terme de cette éducation.

Il pose la question de l'adhésion du citoyen à l'effort de défense et sa capacité à développer une force morale par nécessité. En un mot : une **résilience**.

La responsabilité des professeurs dans l'émergence d'une culture de défense.

On comprendra dès lors le rôle essentiel que les professeurs ont à jouer à ces trois niveaux en faisant émerger notamment une culture de défense au sein même de leurs communautés éducatives.

Par des exercices très concrets relevant de l'enseignement de défense, cette culture de défense n'engagerait pas les seuls écoliers, collégiens et lycéens mais aussi d'autres acteurs tels que les personnels de direction et administratifs, la vie scolaire, l'infirmerie...

Avec plus de 60 000 écoles, collèges et lycées rassemblant quotidiennement entre 12 et 13 millions d'élèves, la question de la sécurisation des établissements scolaires telle qu'elle est souvent posée dans les médias n'a pas de sens.

Les effectifs des polices nationale et municipales ainsi que de Gendarmerie n'y suffiraient. Quand bien même poster un policier devant une école serait déjà d'une efficacité douteuse, cette présence plus symbolique que réellement opérationnelle se ferait au détriment d'autres missions de sécurité importantes.

Si l'on ajoute au nombre d'établissements scolaires, leur dispersion sur le territoire et la grande diversité de leur taille, architecture et configuration, une sécurisation permanente spécifique des écoles, collèges et lycées par les forces de police et de gendarmerie est impossible.

C'est donc aux professeurs d'agir par le biais d'une culture de défense qu'ils pourront développer et diffuser de la manière la plus simple sur un volet protection/sécurité au sein même de leur établissement. Apprendre aux collégiens et lycéens à :

- **Constituer** et à emporter avec eux une trousse de secours ;
- **Juguler** une hémorragie en posant un garrot tourniquet ou à en confectionner un ;
- **Disposer** et à poser un pansement compressif ;
- **Fabriquer** des pansements occlusifs à partir de compresses ;
- **Pratiquer** un massage cardiaque...

Autant de gestes simples qui peuvent sauver des vies y compris dans un quotidien qui voit mourir chaque année des milliers de Français dans des accidents domestiques ou de la route :

- **Distinguer** la fuite de l'évacuation,
- **Savoir** s'abriter,
- **Savoir** mettre en place une barricade (ce qui n'a rien à voir avec un confinement),
- **Connaître** les techniques de transport d'un blessé,
- **Éviter** les regroupements dans les culs-de-sac,
- **Travailler** sur d'éventuels espaces sanctuaires,
- **Apprendre** à reconnaître les types d'armes jusqu'à présent utilisés dans les attaques

sont autant de savoir-faire qui peuvent s'enseigner avec un minimum de moyens dans des ateliers reconduits chaque trimestre en articulation avec l'exercice du PPMS attentat/intrusion armée dans une école.

Susciter une culture de défense et de la protection au sein d'un établissement scolaire n'évitera pas les morts et les blessés en cas d'attaque, mais sa diffusion - parce qu'elle préparera les esprits et mettra en pratique certaines compétences - sera de nature à limiter les pertes humaines. Surtout, elle donnera une cohésion concrète à une communauté scolaire qui ira au-delà de tous les discours creux et sans portée sur le civisme et l'engagement.

Last but not least, l'apprentissage de cette culture finira par concerner également la vie en entreprise et en société.

À partir de ce moment, les professeurs ne seront plus uniquement regardés comme des cibles et des victimes mais comme de véritables maîtres sur lesquels reposent en grande partie l'Esprit de Défense et la résilience de la société.

Nghia NGUYEN

Professeur agrégé au Lycée Jean Monnet (Cognac)

Annexe 4.

Commandement et forces morales¹².

« Lorsque l'on jette un regard d'ensemble sur les quatre composantes qui constituent l'atmosphère de la guerre, à savoir : le danger, l'effort physique, l'incertitude et le hasard, on comprend sans peine qu'il faut une grande force morale et physique pour avancer avec quelque garantie de succès dans cet élément déconcertant.¹³ »

Les fonctions de forces morales jouent un rôle de premier plan dans le domaine la cohésion et de la résilience d'une institution ou d'un groupe.

« Les forces morales permettent à chacun de résister aux contraintes exorbitantes du champ de bataille, et au chef d'entraîner une troupe soudée derrière lui pour atteindre un objectif supérieur.

Il y a donc plusieurs dimensions : une individuelle et deux collectives soit verticale – la hiérarchie – soit horizontale – la camaraderie.

Les forces morales reposent sur trois piliers : la discipline, la cohésion et le commandement, et elles sont une condition nécessaire à la prise ou au rétablissement de l'ascendant sur l'adversaire afin de gagner la bataille et d'obtenir la victoire.

De la discipline découle la hiérarchie qui définit les espaces de responsabilités respectifs grâce auxquels chacun trouve sa place dans nos systèmes complexes ;

Avec la cohésion vient la confiance, la certitude que l'autre fera son devoir, y compris d'assistance le cas échéant ;

et l'action du commandement, enfin, génère et entretient discipline et cohésion.

Ainsi, il s'agit moins de la somme de forces morales que de la mise en marche d'une puissance collective. »

¹² © Commandement et forces morales. Revue militaire générale n°56.

Général Xavier PINEAU. Publié le 05/02/2021. Histoire & stratégie.

https://www.penseemiliterre.fr/fr/plugins/cdec/pdf/to_pdf.php?entry=114457

¹³ Carl von CLAUSEWITZ : De la Guerre, Éditions de Minuit, Paris, 1955, p. 89.

Annexe 5.

Rallye citoyens CM2 de Beurlay.

Modèle du descriptif détaillé de l'action pédagogique.

Modalités générales.

Pour des facilités d'interventions et de cadrage dans le programme d'EMC (éducation morale et civique), le rallye est réalisé en modules. L'ordre des modules n'est pas important, il peut varier selon la météo, la disponibilité d'intervenants.

Le module travail de mémoire sera réalisé le 8 mai selon le programme pédagogique retenu.

Les élèves disposent chacun d'un livret du jeune citoyen prérempli d'informations qu'ils doivent compléter pendant le rallye.

Modalités annuelles reproductibles.

Le rallye démarrera avant le 8 mai et se terminera fin juin par une remise de diplômes.

Module 1 : Travail de mémoire.

Deux à trois semaines avant le 8 mai, apprentissage de la Marseillaise, travail préparatoire sur le thème du monument aux morts.

Module 2 : Grands hommes « au service de ».

Mi-mai : à partir du plan de la commune, relevé des noms de rues liés à des personnalités.

- Docteur Magistel : médecin au service de la population suite à l'attaque de loups.
- René Caillé : explorateur au service de la découverte et de la connaissance de l'autre.
- Général De Gaulle : militaire et homme d'État, au service de la France
- Maréchal Leclerc : militaire au service de la lutte contre l'opresseur.
- Anciens combattants, militaires ou citoyens au service de la nation.

Module 3 : Institutions.

Fin mai : mairie, en présence d'élus : valeurs de la République (Liberté Égalité Fraternité), la démocratie (élections), les institutions, les actes administratifs, etc.).

Module 4 : Service public.

Début juin : jeu de la citoyenneté, à construire sur la base du jeu de l'oie de l'ONaCVG en adaptant les questions au niveau des élèves.

Présence de participants extérieurs éventuels pour témoigner.

Module 5 : Prévention routière.

Intégration de la formation sécurité routière normalement réalisée en septembre.

Module 6 : Europe et collectivités.

Travail individuel d'enquête de compréhension de la place du citoyen dans l'Europe et dans les collectivités territoriales.

Remise de diplômes en présence des autorités et des médias locaux.

Les rallyes citoyens, le rallye CM2 de Beurlay.

Mathieu Philippe	Les Rallyes Citoyen, le rallye CM2 de Beurlay
------------------	---

Nom de l'action ou du dispositif	Rallyes citoyens
Cadre de l'action (familial, éducatif, récréatif)	Action du Trinôme académique vers le public scolaire
Objectif(s) de l'action ou du dispositif	Participer au réarmement civique
Date de création/mise en place du dispositif dans le département	2020 : classes de 2nde 2021 : classes de 2nde et 3ème 2023 : classe de CM2
Public (jeunes) visé	scolaire
Nombre de jeunes concernés (si possible évolution des effectifs)	Pour les 3ème et 2nde : 12 équipes de 6 élèves par rallye. Une autre forme de rallye doit être imaginée pour pouvoir toucher plus de jeunes. Pour les CM2 : une classe par rallye
Localisation	Les rallyes 3ème et 2nde se déroulent sur la BA 721 de Rochefort. Les rallyes CM2 se déroulent dans la classe et dans la commune
Partenaires	Soutien financier de la Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives du ministère de la Défense pour l'achat de tee-shirts (850 € par session) D'autres partenariats sont à trouver pour le rallye CM2
Moyens (financier, matériel, personnel)	Un rallye collège ou lycée nécessite la création d'un questionnaire de géopolitique : environ 1 journée/homme ; la tenue du stand mobilise 2 à 3 adhérents pendant 1 journée. Un rallye CM2 mobilise 1 adhérent 4 fois 1h30 plus 1 cérémonie (8 mai ou 11 novembre)
Périmètre d'action/d'attractivité	Classes d'âge 15-16 ans et 11-12 ans dans le département.
Présentation synthétique (300 mots ou 2000 caractères)	Le rallye citoyen est une action pluridisciplinaire d'enseignement de défense proposant aux élèves de participer à un parcours aux dimensions citoyennes, sportives et mémorielles, à travers différentes activités ou ateliers proposés par l'Éducation nationale, les armées, l'Union-IHEDN et de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés (y compris SDIS ou associations agréées de sécurité civile). Des ateliers pourront promouvoir les autres éducations transverses (ex : le développement durable, l'éducation aux médias et à l'information) dans l'objectif d'acquérir une culture de l'engagement au profit de la collectivité.

Annexe 6.

Service national universel (2024)¹⁴.

Les inscriptions pour le Service national universel sont ouvertes.

Publié le 15 novembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)



© Crédits : Ministère chargé de l'éducation.

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans.

Le Service national universel a pour objectifs de :

- **Promouvoir** une société de l'engagement ;
- **Renforcer** la cohésion nationale grâce à la mixité sociale ;
- **Accompagner** les jeunes dans leur parcours personnel et professionnel.

Le Service national universel se déroule en 2 phases. La première est un séjour de cohésion de 12 jours, qui s'effectue dans un autre département que le sien. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 6 novembre 2023 sur le site www.snu.gouv.fr.

Les dates des séjours proposés pour la session 2024 sont déterminées en fonction des vacances scolaires :

- pour la zone A : du lundi 19 février au samedi 2 mars ; du lundi 15 avril au samedi 27 avril ;
- pour la zone B : du lundi 26 février au samedi 9 mars ; du lundi 22 avril au samedi 4 mai ;
- pour la zone C : du lundi 12 février au samedi 24 février ; du lundi 8 avril au samedi 20 avril.

Des séjours sont également proposés en juin et en juillet (toutes zones confondues) :

- du lundi 17 juin au vendredi 28 juin ;
- du mercredi 3 juillet au lundi 15 juillet.

Le séjour de cohésion est gratuit. Tous les frais sont pris en charge par l'État : transport, alimentation, activités et tenue de volontaire.

¹⁴ © <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16926?xtor=EPR-141>

Rappel : le SNU s'adresse à l'ensemble des jeunes de 15 à 17 ans (lycéens, apprentis, travailleurs, jeunes sortis du système scolaire...).

À noter : le dispositif « classes engagées », mis en place à la rentrée 2023, permet l'organisation de séjours de cohésion sur le temps scolaire à partir du mois de mars 2024. Un label « classe engagée » est attribué aux classes de seconde et première année de CAP par un comité académique en fonction de critères pédagogiques (projet de la classe sur un sujet lié à l'environnement, à la défense et à la mémoire, aux Jeux olympiques et paralympiques...). Le séjour est effectué par l'ensemble des élèves de la « classe engagée ».

Comment se déroule un séjour de cohésion ?

Un centre SNU accueille environ une centaine de volontaires. Durant le séjour, ils participent à diverses activités collectives, par exemple :

- des ateliers sur la protection de la biodiversité ;
- des visites du patrimoine naturel et culturel ;
- des simulations de débats sur des sujets de société (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, lutte contre le harcèlement...);
- des activités sportives innovantes (kin-ball, ultimate...).

Les volontaires peuvent par ailleurs apprendre :

- les gestes de premiers secours ;
- la manière de contribuer aux recherches d'une personne disparue ;
- les moyens de faire face aux effets du changement climatique.

À noter : les encadrants sont des adultes qui ont suivi au préalable une formation adaptée à la gestion d'un séjour de cohésion. Ils sont présents en permanence au sein du centre d'accueil ; l'un d'eux assure la fonction de référent sanitaire.

Quelle est la 2e phase du parcours SNU ?

Après le séjour de cohésion, le parcours SNU se poursuit dans une 2e phase avec au choix :

- un temps d'engagement court (au minimum 84 heures ou 12 jours) dans le cadre d'une mission d'intérêt général ;
- un engagement plus long (entre 3 mois et 1 an) qui peut prendre différentes formes (effectuer du bénévolat associatif, accomplir une action de volontariat à l'international, intégrer la réserve opérationnelle des armées ou de la Police nationale, devenir sapeur-pompier volontaire...).

La mission d'intérêt général peut être réalisée en continu ou de manière épisodique durant l'année qui suit le séjour de cohésion. Elle doit se dérouler en dehors du temps scolaire ou du temps de travail. Il peut s'agir par exemple :

- d'une participation à une mission solidaire ;
- d'une aide apportée à des publics fragiles ;
- d'une participation à un chantier de restauration du patrimoine ;
- de l'organisation d'un événement culturel ou sportif.

Annexe 7.

Retour prochain du service militaire.

Édouard Philippe s'interroge sur un retour prochain du service militaire¹⁵.

« Est-ce qu'un jour, pour préserver les intérêts de la France, sa sécurité, il ne faudra pas former - et former militairement, sinon ça n'a aucun sens - une partie de la jeunesse, voire toute la jeunesse, c'est une question qui sera peut-être posée », a indiqué l'ancien premier ministre.

Faut-il réinstaurer le service militaire pour « *une partie* » ou « *toute la jeunesse* » ?

Cette question pourrait se poser « *bientôt* », affirme dimanche sur Radio J l'ex premier ministre Édouard Philippe, car « nous vivons dans un monde dangereux ».

« *Le président Chirac a considéré qu'il fallait passer à une armée complètement professionnelle pour défendre les intérêts de la France, et je pense qu'il avait raison à ce moment-là. Est-ce que ce sera toujours le cas* », s'est interrogé le patron du parti Horizons.

« *Est-ce qu'un jour, pour préserver les intérêts de la France, sa sécurité, il ne faudra pas former - et former militairement, sinon ça n'a aucun sens - une partie de la jeunesse, voire toute la jeunesse, c'est une question qui sera peut-être posée. Comme nous vivons dans un monde dangereux, j'ai tendance à penser qu'elle sera posée bientôt* », ajoute-t-il, en glissant que ce thème sera « *peut-être* » dans les débats qui agiteront la prochaine élection présidentielle, pour laquelle il fait figure de candidat putatif.

Pas de service militaire pour « régler des questions sociales ».

Édouard Philippe, qui souligne avoir « *adoré* » son propre passage au service militaire, a dit ne pas croire qu'il faille « *réinstaurer un service militaire pour régler des questions sociales* ». « *Mais je veux bien entendre ceux qui disent : il faudra réinstaller un service militaire parce que les exigences de la défense du territoire l'imposent* », a-t-il insisté.

Si Emmanuel Macron n'a pas voulu revenir sur le service militaire, il avait promis en 2017 l'instauration d'un service national universel (SNU), lancé en 2019, et qui comporte un « *séjour de cohésion* » sociale et une « *mission d'intérêt général* » de 12 jours. Il ne concerne pour l'instant que des jeunes volontaires, et sa généralisation se heurte à de vives résistances.

Le SNU sera intégré à partir de mars 2024 au temps scolaire, avec un stage de 12 jours pour les élèves en classe de seconde qui seraient volontaires.

¹⁵ <https://www.lefigaro.fr/>

Annexe 8.

Paroles d'honneur - Lettres à la jeunesse¹⁶.

Résumé du livre du Général d'armée Pierre de Villiers. *Par Decitre.*

Il y a deux façons de voir la situation actuelle : soit se complaire dans le constat, il est vrai cruel et inquiétant ; soit surmonter ce dernier et chercher des solutions, faire confiance aux trésors de notre génie français. Vous, les jeunes, êtes l'avenir de la France. Vous êtes aujourd'hui en demande d'humanité et de fermeté, d'autorité et d'amour, d'exigence et de bienveillance. Vous cherchez votre équilibre, dans une société où les facteurs de déséquilibre se multiplient.

Il reste à canaliser vers de justes causes cette attente et cette soif d'idéal. Les plaintes soulagent, mais ne construisent rien de durable. Tout au long de son parcours militaire, le général Pierre de Villiers a eu à cœur de transmettre ; cinq années dans la vie civile n'ont fait qu'affermir son engagement pour la jeunesse, à laquelle il dédie ces lettres. Elles constituent une véritable profession de foi intellectuelle et morale. Une leçon qui résonne profondément en nous. Ces Paroles d'honneur ouvrent un chemin pour réapprendre à aimer la France et retrouver l'espérance. Après quarante-trois années d'une carrière militaire qui l'a conduit à devenir chef d'état-major des armées, le général Pierre de Villiers est président d'une société de conseil en stratégie. Il est l'auteur, aux éditions Fayard, de *Servir* (2017), *Qu'est-ce qu'un chef ?* (2018) puis *L'équilibre est un courage* (2020).

---oo0oo---

Synthèse de la Conférence prononcée par le Général d'armée Pierre de VILLIERS sur la jeunesse et la citoyenneté.

par Philippe MOUNIER

Ces quelques notes, prises à la volée peuvent alimenter la réflexion des membres du GT 1. Ces idées peuvent paraître banales, mais elles ont été exprimées avec conviction, humour et brio. Elles nécessitent d'être rappelées.

1- Le monde actuel est instable et dangereux.

Il convient d'apprendre aux jeunes à aimer la France.

Il ne faut pas succomber à la vision « temps court » du politique, liée aux contingences électorales. Il faut privilégier le « temps long », porteur d'avenir construit.

L'État anonyme a pris la place de la nation charnelle.

Il faut lutter contre l'individualisme pour le bien de la collectivité et pour instaurer une véritable fraternité humaine.

¹⁶ <https://www.decitre.fr/livres/paroles-d-honneur-9782213725352.html>

2- Les crises se multiplient.

Face à elles, il faut déterminer des points d'ancrage :

- La confiance qui favorise la responsabilisation et permet l'application du principe de subsidiarité.
- L'autorité qui nécessite une capacité de conception, une aptitude à convaincre, une conduite sans changement de cap, un contrôle.
- La stratégie : réponse aux questions Quoi ? Pourquoi ? De quoi s'agit-il ? Pour cela, il convient d'être audacieux et équilibré et de prendre de la hauteur.
- L'éducation : respecter le triptyque parents-enfants-professeurs. Valoriser les notions de patrie et de drapeau. Retrouver les véritables fondamentaux. Tracer les limites à ne pas franchir. Connaître la France, sa langue, son Histoire.

3- À développer chez les jeunes.

- L'exemplarité.
- L'authenticité.
- L'optimisme : ne pas se laisser abattre.
- Le dépassement du découragement.
- L'humilité.
- L'encouragement à se tourner vers les autres.
- Le courage : force morale de faire les choses, savoir trancher et dire la vérité.
- La gestion et la maîtrise du stress.

4- Valeurs à partager.

- Reconnaissance et pratique de l'escalier social.
- Libération des chaînes intérieures et acquisition d'un libre arbitre.
- Égalité et équité, sans recherche de l'égalitarisme.
- Fraternité : esprit d'équipe intergénérationnel.
- Détermination, persévérance.
- Esprit d'équipe.
- Sens du pardon.
- Amour de la France.

Trois conseils en guise de conclusion.

Outre le fait de savoir écouter les anciens qui ont de l'expérience !

1 – Humanité : remettre la personne au centre de nos réflexions et décisions ;

2 – Unité : il faut rassembler unir : le pardon, la bienveillance, la réconciliation, mettre les talents au service du collectif (*le général cite les maréchaux Leclerc et de Lattre de Tassigny et leurs épopées*), et laisser de côté les diviseurs ;

3 – Espérance (*contraire de la crainte de l'avenir, du pessimisme*). Être fier d'être français et de réussir sa vie.

Le général de Villiers achève son propos par ces mots :

« **Aimons notre jeunesse, elle nous le rendra !**

La jeunesse a soif de grandeur, d'engagement et pas de performance ».

Annexe 9.

Parcours Défense-Nation.

Dynamiser le sens civique et la connaissance de la Défense Nationale dans ses diverses composantes¹⁷.

Objectif. Disposer d'agents publics responsabilisés dans la chaîne hiérarchique et imprégner la société civile (secteur privé et associatif) de cette nécessité, accessoirement créer des accès et/ou des ponts, pour les personnes intéressées par la Nation.

Les **agents publics** véhiculent une image du service public, de la Nation, de la Défense et de la Mémoire. L'obligation de mieux former ces représentants d'une part importante du salariat public national sur la défense et la mémoire, est nécessaire et certaine. Ces personnes sont en relation, représentent, œuvrent pour la chose publique auprès de la population.

Principe N° 1.

- **Intégrer tous les agents du secteur public dans le dispositif** (*ceux-ci connaissent peu ou mal les notions essentielles*), en commençant par les corps ou professions intégrés à l'une des composantes de la défense nationale mais n'ayant reçu aucune formation voire aucune information en ce sens.

Par quel biais? En intégrant un module « **Défense Nationale** » à la formation de cadres de la sécurité civile, de la police, de l'administration pénitentiaire, de la justice etc.

- **En développant les échanges inter-corps** (*y compris pour les militaires*) entre corps d'État (*ou assimilés*) cités plus haut dans le cursus de formation des cadres intermédiaires et supérieurs. Après avoir observé la plus-value apportée, étendre le principe à d'autres corps ou administration et en premier lieu à l'Éducation nationale.

Principe N° 2.

À chaque niveau de responsabilité introduire un module « **Défense Nation** » qui correspond aux responsabilités exercées, réparties entre Formation Initiale et titularisation.

Principe N°3.

Parcours obligatoire mais modulé dans l'ensemble de la fonction publique (*sauf les militaires évidemment*) mais ouverte aux secteurs privé, parapublic (*sapeurs-pompiers volontaires, réserves citoyennes*) et associatif.

Principe N° 4.

¹⁷ © Fiche rédigée par Maxence JOUANNET.

Les recrutements extérieurs doivent intégrer /valider les modules des grades inférieurs.

Stratification¹⁸ :

- **Module Citoyen** : Au profit du personnel d'exécution et maîtrise (catégorie C). Deux semaines préconisées - semaines obligatoires pour titularisation/recrutement, possibilité de fractionner entre exécution (1 semaine) et maîtrise (1 semaine).
- **Module Cadre** : Au profit du personnel d'encadrement (catégorie B). Une à trois semaines (*donc 3 à 5 semaines pour recrutement direct ou externe*).
- **Module Nation**. Au profit du personnel d'encadrement supérieur (catégorie A). Une à trois semaines (*donc 4 à 8 semaines pour recrutement direct ou externe*).
- **Module Décision**. Au profit du personnel de haute administration (catégorie A+). Trois à quatre semaines (*donc 6 à 10 semaines pour recrutement direct ou externe*). Le parcours SNU complet (*cohésion, MIG et stage*) pourrait valider une partie du module Citoyen.

Priorité à donner dans la mise en place à la formation des maîtres et des professeurs. N'oublions pas que les enseignants qui partent à la retraite sont issus de mai 68 et ont été, pour la plupart, incapables d'assumer un enseignement pouvant contribuer à développer l'esprit de défense, soit par conviction, soit par ignorance.

En complément, l'ouverture de ces modules PDN aux secteurs privé, parapublic et/ou associatif (*responsabilités et durées à cibler*) permettrait de favoriser les transferts/passerelles :

- **Présidents et responsables** de structures associatives (sous réserve de fonction et de durée dans celles-ci pourraient intégrer les modules citoyens et cadres) ;
- **Élus locaux** (*maires et adjoints*) pour module cadre.
- **Correspondant défense** auprès des municipalités dont le cursus pourrait aussi être valorisé par la participation au module citoyen.
- **Agents du secteur privé** exerçant des missions en relation avec la Nation, le service public (*agence de bassin, armement,...*).

Exemple. Un officier de sapeur-pompier volontaire pourrait accéder au modules cadre du fait de ses fonctions (*bien que n'étant pas nécessairement de la Fonction publique*) et ainsi accéder au concours interne pour intégrer la catégorie B.

Programme. Modulaire et gradué par séquence hebdomadaire, avec des contrôles continus à déterminer (*nota pour module décision proche du programme IHEDN session nationale*), devoirs et obligations du citoyen européen.

Enseignants. Militaires, fonctionnaires en tenue, cadres de l'IHEDN ou membres régionaux de l'Union-IHEDN, enseignants de l'Éducation nationale (*trinôme académique*).

Lieux. Ouvrir les casernes aux participants à ce PDN, centres de formations militaires des armées avec une participation de réservistes opérationnels.

Coût. À la charge des employeurs (*les collectivités territoriales et les ministères concernées ainsi que le CNFPT notamment comme partenaire*).

Une amélioration de la sensibilité des agents publics et des acteurs citoyens (*associatifs, etc.*) permettant une meilleure cohésion nationale ainsi que de faciliter des transferts entre les trois fonctions publiques (*et assimilées*).

¹⁸ Appellation des modules et durées à préciser.

Annexe 10.

Formation initiale de l'INSP.

Les élèves de l'Institut national du service public (INSP) en immersion avec l'armée et les forces de sécurité¹⁹.

Depuis la création de l'Institut national du service public (INSP), le 1^{er} janvier 2022, en remplacement de l'École nationale d'administration (ENA), la formation des futurs dirigeants publics a été profondément remaniée dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État engagée par le président de la République Emmanuel Macron.

Les séquences de formation sont fondées sur des mises en situations afin de préparer les élèves à leurs futures fonctions. Une année sur le terrain est prévue dans le cursus et permet aux élèves de réaliser des stages et des missions dans des milieux très différents : à l'international, en préfecture, en administration centrale mais aussi dans une entité territoriale publique ou privée de leur choix (*mairie en zone rurale, exploitation agricole, PME, association etc.*).

S'appuyant sur une politique d'accompagnement renforcée (*coaching et mentorat*) et sur une démarche développement des compétences (*référentiel de compétences*), les élèves sont aussi mieux préparés à exercer des responsabilités managériales.

---oo0oo---

Les élèves de la promotion Paul-Émile Victor (promotion 2024-2026) de l'Institut national du service public (INSP), partiront ce dimanche 7 avril 2024 pour trois semaines en immersion « **Souveraineté, commandement, cohésion** ».

Construite en partenariat avec le Ministère des Armées, le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer et le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, cette immersion sensibilisera les futurs cadres supérieurs de l'État aux enjeux de défense nationale et à la souveraineté. Il s'agit d'une nouveauté du cursus réformé de formation initiale mis en œuvre depuis le mois de janvier 2024 par l'établissement.

L'immersion « Souveraineté, commandement, cohésion » s'inscrit dans la volonté partagée des partenaires de faire découvrir les enjeux stratégiques, le fonctionnement et le quotidien des armées aux élèves de formation initiale de l'INSP. Elle affiche un double objectif pédagogiques :

- Développer le leadership et la capacité d'adaptation et de prise de décision ;
- Maîtriser les grands enjeux stratégiques et opérationnels de la souveraineté de la France.

Elle intervient au début du cursus de formation des élèves, après une première période d'enseignements et avant leur départ en stages. Elle se déroule dans la région Provence Alpes Côte d'Azur et est articulée autour de deux phases :

- Une semaine au cœur du quotidien des forces armées pour développer la cohésion, le leadership et les capacités d'adaptation ;
- Deux semaines de découverte des enjeux de souveraineté dans les différentes armes et d'immersions nocturnes.

¹⁹ Communiqué de presse de l'INSP du 5 avril 2024.

Du 7 au 12 avril, les élèves seront accueillis sur le camp de Canjuers, dans le Var. Ils seront divisés en quatre sections et seront placés dans des conditions proches de celles que connaissent les militaires en opération.

Le programme prévoit :

- Des activités collectives avec exercices physiques (parcours d'obstacles, exercice raid, bivouac de nuit) ;
- De l'instruction sur les techniques utilisées par les armées en opération (*topographie, transmissions, secourisme de combat*) ;
- De l'initiation aux méthodes d'élaboration d'une décision tactique ;
- De l'instruction et de la pratique du tir.

Des temps mémoriels et d'instruction sur l'histoire du camp de Canjuers sont aussi prévus. Les journées des 10 et 11 avril, avec exercice de restitution (*raid et mission tactique*), sont ouvertes à la presse sur accréditation auprès du Commandant Guillaume Courot.

La seconde partie de l'immersion (du 13 au 26 avril) vise à faire découvrir l'organisation et le fonctionnement des armées, de la sécurité intérieure ainsi que de la sécurité civile :

- du 13 au 14 avril, présentation des moyens de l'armée de Terre : démonstration de tir interarmes et d'artillerie, visite du centre de formation et de perception SCORPION, visite de l'école de l'aviation légère de l'armée de Terre ;
- le 15 avril, visite de l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°7 (UIISC7) située à Brignoles ;
- les 16 et 17 avril, présentation de l'activité de la marine nationale : visite du CROSS Méditerranée et de la base navale de Toulon (visite d'un sous-marin nucléaire d'attaque et d'un bâtiment de surface) ;
- les 18 et 19 avril, séquence dédiée à la Gendarmerie nationale (GN) : techniques de maintien de l'ordre, ateliers en groupe autour de l'usage des drones, présentation des moyens d'interventions de la GN et de la gestion de scènes de crimes ;
- les 22 et 23 avril, journées organisées par l'armée de l'Air et de l'Espace et la Direction générale de l'armement (DGA) : visite de la base aérienne 701 de Salon-de-Provence (école de l'Air), de la base aérienne 125 d'Istres et du centre d'essais en vol de la DGA ;
- les 24 et 26 avril, journées dédiées aux autres acteurs : présentation du bataillon des marins-pompiers de Marseille, de l'hôpital d'instruction des armées Laveran à Marseille, de l'institution des invalides de la légion étrangère et des acteurs de la sécurité civile : État-major interministériel de la zone de défense Sud (EMIZ Sud), École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et Centre National Civil et Militaire de Formation et d'Entraînement NRBC-E (CNCMFE).

La seconde partie de l'immersion se clôturera par une cérémonie de fin d'immersion le vendredi 26 avril au Fort Ganteaume, à Marseille. Elle sera précédée d'un point presse organisé à compter de 10 h 00. Des échanges avec l'encadrement (*Ministère des Armées et INSP*) et les élèves seront possibles.

À l'issue de cette immersion, les élèves auront acquis une approche globale des enjeux de défense contemporains. Les mutations actuelles du contexte international ont contraint les armées à repenser le continuum « **paix-crise-guerre** » en triptyque « **compétition-contestation- affrontement** » et impose que les dirigeants publics de demain comprennent et contribuent à la transformation des Armées pour « **gagner la guerre avant la guerre** ».

Cette période d'immersion vient en complément du sixième module de 20 heures du tronc commun de formation aux écoles de service public, consacré aux enjeux de sécurité, de défense et de renseignement, que les élèves de l'INSP ont déjà suivi, comme les élèves d'une vingtaine d'autres écoles de service public.